



Source^{asbl}

SOURCE asbl

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

ÉQUIPE AIPL - SOLIA

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Source asbl

Rue de la Senne 78, 1000 Bruxelles

02/512 71 75

info@sourceasbl.be

Avec le soutien de :



SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

« La rédaction de ce rapport d'activité se base sur le modèle de rapport proposé à l'Annexe 4 de l'Arrêté 2000/279 du Collège de la Commission communautaire française portant application du décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil. »

PRÉLIMINAIRES SUR LE CHOIX DE L'ÉCRITURE INCLUSIVE

Dans un souci de représentation et d'inclusion de l'ensemble des publics et des travailleuses concerné-es par les actions de Source asbl, nous avons opté pour l'utilisation de l'écriture inclusive dans l'ensemble de ce rapport d'activité.

Bien que la fusion de suffixes (ex. : travailleuses) soit privilégiée, il sera également possible, selon le contexte, d'utiliser d'autres formes d'écriture inclusive. Afin de ne pas alourdir la phrase, nous pourrions recourir au point médian (·) pour inclure chaque genre dans un même mot, utiliser des pronoms inclusifs, ainsi qu'employer des expressions neutres.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION - GÉNÉRALITÉS	7
Source asbl	7
Les différents services	8
L'AGRÉMENT AIPL	10
Particularités	10
Public	10
Missions	10
L'équipe	11
Objectifs principaux	11
LES ACTIVITÉS	12
Les activités internes à Source	12
La collaboration inter-équipes	12
La collaboration avec le public	14
Les outils de suivis psychosociaux	18
Utilisés en 2025	18
Projets inter-équipes	18
Les activités externes à Source - le réseau	20
Mobilisation	20
Élargissement du réseau	28
La semaine du sans-abrisme	28
Le dispositif article 36Bis-Accès dérogatoire au logement social	28
Développement d'un partenariat avec l' AIS Delta	28
Développement du partenariat avec Familhome	29
Les inscriptions aux logements sociaux - constats de terrain	29
Les agences immobilières sociales bruxelloises	29
Les agences immobilières sociales wallonnes	30
Conclusion du volet activités	30
STATISTIQUES DE L'ANNÉE 2025	31
CONCLUSION	37
ANNEXES	39

POINT LEXICAL SUR LES ABRÉVIATIONS ET TERMES TECHNIQUES UTILISÉS

AàB : Arbre-à-Bulles

AIS : Agence immobilière sociale

AMA : Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abris

AIPL : Aide à l'insertion par le logement

Asbl : Association sans but lucratif

CB : Capacity Building

CCL : Cellule captation logement

HAD : Housing Action Day

PAF : Projet Accueil Familles

PV : Procès-verbal

R.A. : Rapport d'activité

RBDH : Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat asbl

SISP : Les Sociétés Immobilières de Service Public

SLRB : La Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale

SoLIA : Source – logement – insertion – accompagnement



INTRODUCTION

Afin d'introduire ce rapport d'activité, il nous semble pertinent de le remettre dans le contexte politique dans lequel les activités, dont il est question ici, ont été réalisées.

Nous n'apprenons rien au/à la lectrice concernant l'absence de gouvernement Bruxellois depuis juin 2024. La décision du gouvernement fédéral apporte son lot de préoccupations pour le secteur associatif. Dans un tel contexte, le mot « préoccupation » porte le poids de l'euphémisme et cache un ensemble de conséquences concrètes sur l'ensemble du secteur du sans chez soi. Parmi les mesures qui participent à la création de ces conséquences que nous développerons un peu plus bas, nous pouvons citer, la réduction du financement du Plan Grand Froid¹, des politiques d'asile plus strictes², des coupes budgétaires³, notamment dans le financement du chômage. Chacune de ces mesures est à l'origine de l'augmentation de personnes sans chez soi, d'un renforcement des vulnérabilités des classes sociales moyennes-pauvres, d'une pression supplémentaire sur les institutions sociales qui travaillent à réduire un incendie, avec des verres d'eau à moitié remplis.

L'inquiétude monte sournoisement au sein des équipes, les contrats de travail sont de plus en plus précaires, les moyens diminuent, des collègues se font licencier par manque de budget, des projets tombent à l'eau ou sont revus à la baisse, le retard de l'envoi des subsides a de plus en plus de conséquences sur la motivation nécessaire à ce travail difficile. Les conséquences se nichent également dans la qualité des accompagnements

et des actions de protestation, pourtant au cœur d'un système démocratique.

Les années précédentes ont été marquées par l'augmentation du nombre de personnes sans-abri ainsi que par un parc immobilier de plus en plus inaccessible pour une part grandissante de la population. Ce constat reste actuel et se renforce, cette année encore.

Nous pouvons cependant reconnaître quelques événements positifs parmi cette avalanche d'inquiétudes.

Nous pouvons relever avec soulagement plusieurs avancées législatives majeures fin 2024 et en 2025 pour renforcer la protection des locataires, améliorer la qualité des logements et encadrer le marché locatif par la Région de Bruxelles-Capitale⁴. Parmi celles qui nous ont impactées, la loi anti-loyers abusifs⁵, une augmentation des subsides à l'aide au logement⁶, l'enregistrement des baux plus automatisés⁷, l'interdiction des baux

1 - Rajoutant de la pression sur les CPAS, dernier bastion contre la misère.

2 - Changeant, entre autres, le statut si durement gagné de personnes en attente de résidence et limitant encore plus les possibilités de travail et donc stabilité et d'installation des personnes migrantes.

3 - De même que les subsides au milieu associatif

4 - Appliquée à partir du 1er mai 2025, cette mesure permet aux locataires de contester un loyer jugé trop élevé par rapport à la moyenne du quartier. L'objectif ici est louable, les mesures, intégrées au Code bruxellois du Logement, visent la lutte contre l'insalubrité et la baisse des loyers abusifs. Cependant, les procédures judiciaires sont floues et sujettes à interprétation.

5 - Depuis le 1er mai 2025, la Région de Bruxelles-Capitale encadre les loyers pour éviter les abus. Un loyer est considéré comme « présumé abusif » s'il dépasse de plus de 20 % le loyer de référence indicatif, calculé via le site loyers.brussels. Le bail doit obligatoirement mentionner ce montant de référence. à consulter <https://loyers.brussels/a-propos-des-loyers-de-referenc#:~:text=%C3%80%20partir%20du%201er%20mai%202025%2C%20le.Locative%20ou%20sais%20le%20juge%20de%20paix>.

oraux, interdiction des clauses discriminatoires⁸, et la mise en place de l'article 36bis qui ouvre des possibilités de logements au sein des parcs immobiliers des SIS⁹ etc.

Nous notons également certains reculs pour le locataire, comme la suppression de la non-indexation des loyers pour certains types de logement, avec des procédures de plaintes difficilement mobilisables¹⁰.

Un autre élément du contexte dans lequel 2025 nous a vus travailler sont les travaux effectués dans le bâtiment famille qui a privé SoLIA de son bureau et de son contact direct avec les résident·es de la maison d'accueil.

Pour finir, la structure de ce document se décline avec un préliminaire sur le choix de l'écriture inclusive, une table des matières, un court lexique des abréviations et termes techniques utilisés, suivis de l'introduction que vous venez de lire. Il sera ensuite présenté l'institution et ses différents services, avec un focus sur l'équipe SoLIA et l'agrément AIPL, ses particularités, ses missions, ses publics, ses objectifs, etc.

Nous enchaînerons directement sur le volet *Activités* et une *analyse des accompagnements psycho-sociaux*. Dans cette partie du document, il nous a semblé pertinent d'introduire cette analyse par une explication de la nature de la collaboration avec les différentes équipes et avec le public. Vous trouverez une rapide explication du fonctionnement des permanences et des rendez-vous et de certaines réflexions qui en émergent. L'analyse des accompagnements psycho-sociaux, par services et publics, se trouvent à la suite. Quasi chaque partie est accompagnée d'un point réflexion/critique.

Après quoi, comme l'année passée, nous avons développé une facette spécifique de l'accompagnement. Cette année porte sur les difficultés, les limites et les réflexions de l'accompagnement au déménagement et la mise en logement.

Nous faisons un rapide topo des outils psychosociaux utilisés et développés dans la pratique de notre fonction et une présentation du réseau que nous développons continuellement.

Pour le plaisir des penseuses, nous avons émis une critique des procédures d'inscription aux logements sociaux et comment celles-ci influencent grandement notre travail quotidien et notre rapport avec notre public.

La partie statistique est développée à posteriori, dans le but de faire ressortir certaines tendances, sur le genre, les types de demandes.

Nous finissons par la conclusion de ce document et des annexes que nous vous invitons à parcourir.

6 - À consulter : <https://callmepower.be/fr/demenagement/locataire/aide-au-logement/bruxelles#:~:text=Il%20existe%20diff%C3%A9rentes%20aides%20au%20loyer%20dans%20la%20capitale%20belge>

7 - À partir du 1^{er} janvier 2025, les propriétaires doivent enregistrer leurs contrats de bail sur une nouvelle plateforme régionale, « Irisrent » (via Irisbox).

8 - Les clauses interdisant la domiciliation ou possédant des animaux domestiques sont désormais nulles, sous réserve de « motifs raisonnables » pour les animaux.

9 - Les sociétés immobilières sont les bailleurs sociaux, autrement dit : les propriétaires des logements sociaux. À consulter : <https://slrb-bghm.brussels/fr/societes-immobilieres-de-service-public>

10 - Une Ordonnance du 28 septembre 2023 modifiant le Code bruxellois du Logement (droit de préférence) introduit un droit de préférence pour le locataire (résidant dans le logement concerné) lorsque le bien est mis en vente. Entrée en vigueur depuis 6 janvier 2024.

Depuis le 14 octobre 2023, les restrictions strictes sur l'indexation des loyers en fonction de la performance énergétique (PEB) ont pris fin. L'indexation est de nouveau autorisée pour les logements PEB E, F et G, mais selon une formule adaptée.



PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION GÉNÉRALITÉS

SOURCE asbl

Créée en 1959, l'asbl Source a pour objectif d'accompagner et de soutenir dans leur trajectoire de vie des personnes sans logement, précarisées, au parcours de vie ne permettant souvent pas de se construire de façon harmonieuse. Notre action s'articule autour de la maison d'accueil (La Rive), le centre d'accueil de jour (La Rencontre avec son service de soutien à la parentalité l'Arbre à Bulles), ainsi que le service agréé en tant qu'AIPL¹¹ (SoLIA)¹².

L'objet social de l'A.S.B.L. ³ Source est le suivant :

« L'association a pour but d'accueillir, d'héberger et de fournir l'aide psycho-sociale adaptée à des hommes, des couples et des familles en état de besoin avec le souci fondamental de leur épanouissement personnel.

Dans le cadre de la réalisation de son but, l'association exercera notamment les activités suivantes qui constituent son objet :

Elle crée et participe à la création de centres d'accueil et de lieux de rencontres destinés à promouvoir l'autonomie des bénéficiaires, leur bien-être physique et leur réinsertion dans la société.

À cet effet, elle peut notamment favoriser et développer, principalement chez les adultes :

1) une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ;

2) des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ;

3) des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

L'association peut faire tout acte nécessaire ou utile à la réalisation de son but. À cet effet, elle peut acquérir ou posséder en propriété ou autrement tous biens meubles et immeubles. Elle peut utiliser ces biens, les gérer ou les mettre à disposition. L'association pourra exercer une ou plusieurs activités qui produisent des bénéfices, à condition que ces activités soient nécessaires pour permettre la réalisation du but désintéressé que l'association veut atteindre et que l'association consacre à cette fin l'intégralité des bénéfices ainsi obtenus. Elle peut, par toute forme de collaboration, de prise de participation ou de rapprochement tel qu'une fusion ou un apport de branche d'activité, accorder une aide ou participer aux activités de toute entreprise ou de tout organisme poursuivant un but désintéressé similaire ou connexe au sien.

L'association ne peut distribuer ni procurer directement ou indirectement un quelconque avantage patrimonial à ses fondateurs, ses membres, ses administrateurs ni à toute autre personne sauf dans le but désintéressé déterminé par les statuts. Est considérée comme distribution indirecte d'un avantage patrimonial toute opération par laquelle les actifs de l'association diminuent ou les passifs augmentent et pour laquelle celle-ci, soit, ne reçoit pas de contrepartie soit, reçoit une contrepartie manifestement trop faible par rapport à sa prestation. Cette interdiction ne fait pas obstacle à ce que l'association rende gratuitement à ses membres des services qui relèvent de son objet et

11 - Cf. Point lexical sur les abréviations et termes techniques utilisés, p.4

12 - Cf. Point lexical sur les abréviations et termes techniques utilisés, p.4

13 - Cf. Point lexical sur les abréviations et termes techniques utilisés, p.4

qui s'inscrivent dans le cadre de son but. »¹⁴

Notre action s'articule autour des services suivants : la maison d'accueil **La Rive**, le centre d'accueil de jour **La Rencontre** ainsi que son service d'accueil des enfants et de soutien à la parentalité **L'Arbre à Bulles**. Un nouveau service, **SoLIA**, s'ajoute cette année avec pour objectif l'aide à la réinsertion par le logement.

Le point commun des actions des quatre services se manifeste par un accueil dans une structure à taille humaine, avec un accès dit de « bas seuil » et une politique de réduction des risques.

Une attention toute particulière pour les enfants pour lesquels nous n'oublions évidemment pas les parents, ou souvent « le » parent.

LES DIFFÉRENTS SERVICES

LA RIVE

La maison d'accueil, **La Rive**, promeut un hébergement de type « bas seuil » et un accompagnement social à destination d'hommes isolés, de couples et de familles avec enfants. Ces dernières bénéficient d'un bâtiment adossé au centre de jour et sont séparées des hommes et des couples. Ces familles peuvent donc jouir d'un lieu dévolu à leur situation spécifique. Dans l'ensemble, nous pouvons prétendre prendre en charge au maximum 34 personnes tout profil confondu au sein de La Rive.

LA RENCONTRE ET L'ARBRE À BULLES

Le service, **La Rencontre**, est un lieu d'accueil de jour de première ligne où quiconque peut simplement venir « se déposer ». En lien avec cette fonction d'accueil, nous proposons toute une série de services de base entièrement gratuits. Ceux-ci sont centrés sur l'alimentation, sur l'hygiène/le soin du corps, et sur l'accès à des moyens de communication.

Au-delà de cet accueil immédiat quotidien, nous nous efforçons de créer avec chaque personne accueillie une accroche et un lien suffisamment soutenant et permanent pour amorcer avec elle une trajectoire « d'insertion », quelle qu'elle soit.

Des permanences sociales sont également proposées pour soutenir les usager·ères dans leurs démarches administratives et dans leurs projets de vie, ainsi que des accompagnements des personnes à l'extérieur auprès d'institutions.

Au sein du centre de jour, un projet spécifique orienté vers les enfants et familles en errance est en place ; il s'agit de L'Arbre à Bulles.

L'Arbre à Bulles existe depuis 2014 et propose une prise en charge gratuite pour des enfants qui ont entre 2,5 ans et 11 ans ainsi qu'un accompagnement psycho-social pour les parents. Concrètement, il est proposé aux parents qui fréquentent le service de jour d'accueillir leurs enfants dans un espace qui leur est dédié. Le service répond aux besoins de base (repas, sieste, vêtements propres, attention portée à l'hygiène) tout en offrant un cadre sécurisé, adapté à leur âge et à leurs besoins.

Au-delà de cet accueil pour les enfants, L'Arbre à Bulles est reconnu et agréé par l'ONE en tant que Lieu de Rencontre Enfant-Parent.

LE SERVICE TECHNIQUE

Nous retrouvons des cuisiniers, techniciens de surface et un ouvrier polyvalent. Cette équipe constitue la base et la fondation permettant de remplir les obligations et le bon fonctionnement de Source asbl.

L'équipe s'occupe de la logistique, assure la préparation des repas, la gestion des dons alimentaires, la gestion technique des infrastructures de l'ASBL, le nettoyage des bâtiments, etc. Également, elle prend part aux activités ponctuelles organisées par les différents services, ainsi qu'aux projets annexes, tels que les cadeaux de Saint-Nicolas ou les sorties à la mer.

En contact constant avec les usager·ères, les membres de l'équipe technique participent activement au travail social quotidien. Leur rôle au sein de Source s'élargit grâce à leur contribution à l'aménagement des lieux et à l'engagement personnel de chacun·e.

¹⁴ - Moniteur belge. (s. d.). <https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl?language=fr>

En effet, la cuisine ouverte de la Rencontre les expose aux interpellations des usager·ères, à leurs demandes et leurs confidences, etc. Du fait de leurs origines multiculturelles, elles aident aussi au dépassement des barrières de la langue auxquelles sont confronté·es les travailleuses social·es.

La force de l'équipe technique provient de la polyvalence des compétences de ses membres et de leur cohésion. Elle représente les chevilles ouvrières à la base du bon fonctionnement de chaque service.

SOLIA

SoLIA est un nouveau service datant de mai 2024, grâce à l'agrément AIPL¹⁵ de Source octroyé par Bruxelles-Capitale. Nous travaillons en collaboration avec les différents services de Source et ce, de manière transversale afin d'assurer un accompagnement psycho-social, mais aussi technique aux différents publics qui fréquentent Source asbl.

Le nom se voulait facilement identifiable en faisant référence à Source, à sa transversalité au niveau de l'ASBL et aux thématiques connexes au logement.

Il est l'acronyme de **S**ource – **L**ogement – **I**nsertion – **A**ccompagnement

15 - Cf. Point lexical sur les abréviations et termes techniques utilisés, p4



L'AGRÉMENT AIPL

À l'origine, l'agrément AIPL a été accordé à Source, depuis 2019. L'augmentation du budget initial de cet agrément en 2024 a permis la création de nouveaux postes et donc, la formation d'une nouvelle équipe.

PARTICULARITÉS

Notre service a la particularité de ne pas être lié à un espace prédéfini. Cela nous permet une mobilité au sein des différents services et d'endosser un partenariat transversal et complémentaire avec les travailleuses de l'association.

Notre agrément nous plaçant, dans le contexte de l'asbl Source, au carrefour entre les logements, la maison d'accueil et le centre de jour. De plus, ces agréments AIPL nous offrent la possibilité de continuer des suivis en « post-hébergement » s'il y a une demande.

PUBLIC

Étant donné notre travail transversal, nous accompagnons un public varié en adoptant des approches différentes. Comme explicitées précédemment, les réalités singulières de chaque service avec lesquelles nous travaillons engendrent des approches de travail adaptées à celles-ci. Toutefois, toutes les personnes suivies rentrent toutes dans les critères définis du sans-abrisme¹⁶.

L'AIPL est habilitée à accompagner l'ensemble du public de Source qui est concerné par une ou plusieurs problématiques liées de près ou de loin au logement.

MISSIONS

Nos missions peuvent être décrites à travers deux axes, celui de l'accompagnement individuel et celui de l'information, la représentation communautaire et collective.

L'accompagnement individuel consiste en un suivi psychosocial de première ligne, incluant une aide technique et administrative, l'activation des droits, l'accès à des aides financières. Il vise également à améliorer la qualité du logement, à faciliter la médiation entre locataires et propriétaires/structures de logement, ainsi qu'à apporter une médiation juridique et un soutien dans la recherche de logement.

L'action communautaire se traduit par des permanences informatives, la promotion du droit au logement, des formations, la défense d'intérêts, et le soutien en cas de besoin. Elle inclut également l'accompagnement lors de déplacements, le développement d'outils de vulgarisation, la collecte et l'analyse d'informations, la communication des résultats de ces analyses, la mise en réseau intersectorielle, ainsi que la mise à disposition de logements et de parc immobilier à travers des conventions et leur promotion.

¹⁶ - Selon l'article 2 § 1 de l'Ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri du 14 juin 2018 ; 1° une personne sans abri : la personne qui se trouve dans l'une ou plusieurs des situations suivantes : a) Vit dans l'espace public ; b) ne dispose pas de logement, n'est pas en mesure d'en obtenir par ses propres moyens et n'a dès lors pas de lieu de résidence ; c) n'a pas de résidence habitable au regard des normes de salubrité, de sécurité et d'habitabilité ; d) ne dispose pas de logement, n'est pas en mesure d'en obtenir par ses propres moyens et réside temporairement dans un hébergement d'urgence ou dans une maison d'accueil.

L'ÉQUIPE

L'équipe AIPL, originellement prévue pour un temps plein et demi, fut pendant plusieurs mois, un seul mi-temps. Les deux raisons principales étant, premièrement, l'incertitude liée aux subsides, ne permettant pas à Source asbl de s'engager à de trop gros risques financiers et, deuxièmement, la demande de diminution des horaires de l'employé·e elle-même.

Les contrats de travail étaient donc renouvelés en périodes de 3 mois, augmentant l'instabilité du service. Le mi-temps ne pouvant pas assumer comme un temps-plein, les activités ont été ralenties et limitées.

Dans le courant du mois de juin, un nouveau mi-temps fut engagé. Cette personne, en plus de son travail à SoLIA, assumait un mi-temps complémentaire à La Rive. Ce double mi-temps présentait des avantages et des inconvénients, notamment par rapport à la perception des deux casquettes qu'elle devait assumer. Son contrat au sein de SoLIA se termina au mois d'octobre, la personne préférant travailler uniquement pour La Rive.

Nous avons donc accueilli un temps-plein dès le mois d'octobre. L'écolage fut assumé par le mi-temps restant, présentant encore une période de ralentissement des activités afin de permettre, à cette nouvelle personne, un début adéquat.

Cependant, ce qui n'a pas changé depuis les années précédentes est la volonté de composer une équipe aux profils jugés complémentaires pour mener à bien ces missions et développer le service. L'équipe a ainsi été constituée d'un profil initialement orienté vers l'axe psychosocial et d'un autre axé sur la gestion de projets et la créativité.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

De même qu'en 2024, **nos objectifs principaux pour l'année 2025** se déclinent autour de deux axes : un soutien psychosocial de première ligne et la protection des intérêts des personnes fréquentant les services de Source ASBL en matière de logement. Cela vise à améliorer les conditions de vie des individus, des familles et des groupes, tout en offrant des informations générales, des formations, ainsi qu'une représentation et une défense des intérêts en matière de logement.

LE PROJET 2025

Pour rappel, les objectifs 2024 consistaient à développer l'intégration et l'implémentation de SoLIA, vers une autonomie et une complémentarité aux autres services et un respect des différents axes de travail.

Nous projetons en 2025 de consolider ce qui avait été construit au niveau des dynamiques de travail inter-équipes et garantir une stabilité de travail face aux nombreux changements législatifs et contextuels auxquels SoLIA serait confrontée.

PROJECTIONS 2026

Considérant l'incertitude politique et donc par extension face à la réception des budgets, nous nous projetons en 2026 avec moins d'ambition. Nous nous concentrerons sur le développement du réseautage afin de renforcer et profiter des forces et des spécificités d'autres institutions. Aussi, nous mettrons un point d'honneur à diversifier nos outils logements, nos recherches de logement et la qualité de notre accompagnement.

Parmi les projets que nous souhaitons soigner en 2026, la possibilité de partenariat à travers l'article 36bis, les partenariats déjà existants, comme le projet *Issue*¹⁷, *Habitat Solidaire*¹⁸, etc.

17 - Le projet Issue est un projet d'occupation temporaire de logements, dans le cadre du projet capteur de Logement Bruxellois. Cf, page 29 de ce document.

18 - Le projet Habitat Solidaire, est un projet implémenté avec l'asbl Fami-Home en fin d'année 2025, qui a pour but de rapprocher nos deux asbl. Il consiste en plusieurs colocations réparties sur le territoire de Bruxelles, accessibles à un public en vulnérabilité et capable d'autonomie. Le partenariat nous donne accès à une courte liste d'attente sur laquelle nous pouvons proposer des candidat.e.s correspondant au profil adéquat. Cf page 29 de ce document.



LES ACTIVITÉS

LES ACTIVITÉS INTERNES À SOURCE

LA COLLABORATION INTER-ÉQUIPES

Comme expliqué plus haut, nous nous sommes concentrés en 2025 sur une continuité de l'implémentation de SoLIA. Globalement, nos objectifs ont été atteints de façon satisfaisante.

La Rive

La Rive a accueilli une nouvelle coordination qui a entraîné plusieurs évolutions, notamment une période d'adaptation, la mise en place de nouveaux horaires et une redistribution des interactions au sein de l'équipe. En ce qui concerne l'interdépendance entre équipes, ces ajustements ont entraîné des répercussions sur le travail de SoLIA. Toutefois, la situation a rapidement été stabilisée grâce à une amélioration de la communication et à l'adoption de procédures de collaboration adaptées.

L'arrivée de nouveaux collègues à La Rive a apporté des perspectives renouvelées, mais l'écolage a compliqué la mise en œuvre des nouvelles procédures.

Les travaux entamés au cours du mois mai 2025 apportèrent leur lot de complications, notamment face au manque de solutions locatives auxquelles nos équipes doivent faire face. Les travaux ayant lieu sur et sous les toits, nous n'avons pas d'autre choix que de reloger les familles y habi-

tant pour la période estimée de la fin des travaux, c'est-à-dire, octobre 2025. Les recherches furent entamées plusieurs mois avant la date fatidique et pourtant aucune perspective de relogement ne fut trouvée. SoLIA ayant un statut plus neutre et moins associé au respect du cadre que la maison d'accueil, l'équipe fut souvent sollicitée par les parent-es pour des plaintes, des confidences sur leurs peurs, des demandes de solutions face à l'incertitude.

Cette situation inconfortable et anxiogène apporta une certaine confusion quant au rôle et aux limites du mandat de SoLIA. Limites levées lorsque La Rive eut épuisé toutes ses pistes et que SoLIA reprit la recherche au mois d'avril 2025.

La Rencontre

L'année 2025, fut une année d'intensité et de moyens limités mais de solutions simples et efficaces.

Le dossier de communication créé en 2024 ne fut pas tellement utilisé par la Rencontre, en définitive. Cependant, ce dossier semble avoir aidé à comprendre un peu mieux la situation de la personne avant de la confier à SoLIA. Au contraire, le nouvel outil mis en place durant l'année 2025, a été utilisé quotidiennement par nos collègues dans le but de fluidifier la prise de rendez-vous.

Comme expliqué dans la partie introductive, le public de La Rencontre est un public, sans-abri, aux profils divers. Cependant, quelques caractéristiques semblent converger, comme par exemple, une notion du temps chaotique et une surcharge cognitive.

Il nous est apparu que, quelle que soit la raison, si un rendez-vous était annulé, le fait de ne pas proposer une alternative directement augmentait le risque d'un essoufflement du suivi. Prendre rendez-vous est une démarche mobilisant de la proactivité, impliquant des ressources cognitives souvent déjà épuisées. Il a été donc impératif de permettre, à l'équipe de La Rencontre, de prendre des rendez-vous à notre place quand des annulations leur étaient communiquées. Il nous a fallu plusieurs tentatives avant de statuer sur un calendrier commun spécifiquement utilisé pour les prises de rendez-vous du public de La Rencontre.

Ce nouvel outil a, comme nous le soupçonnions, permis d'augmenter la régularité des rendez-vous et la qualité des relations créées. De plus, avantage non négligeable, il nous offrit une économie de mails et d'appels téléphoniques, destinés initialement à trouver des dates communes, recontacter les personnes concernées, personnes souvent non-joignables¹⁹ et de manière moins prévisible, d'asseoir une certaine légitimité auprès des bénéficiaires.

L'année 2025 fut donc une année de consolidation des permanences et de la place de SoLIA, ainsi que l'augmentation des demandes d'accompagnement.

L'Arbre à Bulles

La collaboration avec l'Arbre-à-Bulles fut aussi fluide et intense que l'année précédente. Notre collaboration se déroula principalement autour de nos suivis communs. Le travail de l'AàB est un travail complémentaire et indispensable à SoLIA considérant le nombre de solo-parent-es cumulant une diversité de vulnérabilités, pour la plupart d'origine systémique. Quand l'AàB peut s'occuper des enfants de ces personnes ou aider administrativement et logistiquement à la gestion parentale, celles-ci, délestées de cette charge mentale pendant quelques heures, sont capables de consacrer plus de temps et d'énergie à la recherche de logement et de situation pérenne.

Quant aux sujets redondants abordés avec les personnes suivies par SoLIA de l'année 2025, un nombre important arrivèrent en rendez-vous avec des problèmes de salubrités graves et des avis d'expulsion de la part des propriétaires. En plus d'avoir des problèmes de santé lié à l'état délabré du logement, certain-es étant dans leur logement depuis plus d'une dizaine d'année, sans

contrat de bail écrit, une augmentation de loyer illégale et subissant du harcèlement et des menaces de la part de leurs propriétaires.

Afin de bien illustrer à quel type d'insalubrité nous sommes confrontés, je vais en décrire quelques-uns ici. Nous parlons de plafonds percés par les pluies, le non-accès au gaz, à l'électricité et à l'eau, la présence de champignons nocifs pour la santé, des travaux entrepris dans la chambre où dorment les locataires, l'absence de porte, etc.

En dehors des permanences, les derniers mois de l'année furent, quant à eux, agrémentés d'un nouveau projet : le PAF²⁰.

Le PAF étant un projet commun à l'AàB et SoLIA, que nous souhaitions mettre en place avec l'équipe de la Rive depuis 2024. La mise en place de ce projet d'accueil dans notre contexte est un succès en lui-même.

19 - Les personnes sans-chez-soiristes sont souvent confrontées à de la violence et leurs affaires ont tendance à disparaître, rendant la capacité des services sociaux à les contacter incertaines. Les radiations à la commune qui ont plus de chance d'être appliquées à un public sans-abris et/ou en procédure de (re)mise en ordre sur le territoire ont pour conséquence la fermeture à l'accès à des services "basiques" tel que des abonnements de téléphone

20 - Cf. Point lexical sur les abréviations et termes techniques utilisés, p.4

LA COLLABORATION AVEC LE PUBLIC

Les permanences

Ces permanences visent à accueillir toute personne concernée par la problématique du logement.

Les rendez-vous

Nous avons 3 permanences distinctes :

- **le lundi entre 9h30 et 12h00 à La Rive** pour les hommes seuls et couples hébergés ;
- **le mercredi entre 9h30 et 11h30 à La Rencontre** ;
- **le vendredi entre 10h00 et 12h00 dans le bureau du bâtiment famille** pour les familles hébergées.

Ces permanences s'organisent principalement par rendez-vous. Nos dossiers suivent un canva²¹ spécifique. Le premier rendez-vous, et parfois le deuxième, est réservé à la récolte d'informations, l'anamnèse, mais surtout à la compréhension et la clarification de la demande. Nous vérifions aussi, par-là le degré d'attente, le niveau d'autonomie administrative de la personne et éclaircissons les limites de notre intervention.

Une demande n'est pas toujours facile à formuler, et après avoir écouté leur histoire, il est parfois constaté que la demande n'est que l'objectif lointain nécessitant des démarches administratives « préliminaires ». Une fois les objectifs priorités, les autres rendez-vous sont consacrés à rassembler les papiers nécessaires afin de remplir les conditions de certaines démarches administratives.

En 2025, la collaboration avec les autres équipes de Source asbl a été renforcée. Nous tenons compte de l'urgence de la situation et des compétences spécifiques aux équipes. Nous orientons en fonction des priorités des démarches à accomplir. Cette orientation permet une répartition des tâches plus adéquate et efficace et d'outrepasser les limites temporelles d'un rendez-vous par semaine en plusieurs possibilités de rendez-vous. L'orientation en externe est discutée et organisée en réunion inter-équipe si nous constatons ne pas pouvoir répondre aux besoins de la personne.

21 - Cf. Point lexical sur les abréviations et termes techniques utilisés, p.4

Accompagnement psychosocial

Les constats de 2024, restent actuels en 2025. Beaucoup de ces personnes viennent déjà avec un bagage de connaissances sur le système administratif et les institutions sociales. Nous nous contentons souvent d'actualiser ces connaissances, mais il nous arrive également de « corriger » certaines croyances sur le processus et les points à prioriser lors des démarches. Les demandes concernent presque exclusivement des « recherches logement »²² mais se divisent en plein de petites demandes sous-jacentes, non formulées.

Il est important de noter que nous sommes confronté·es à un public ayant un parcours logement généralement lourd, long, instable et épuisant.

Nous sommes confrontés à certaines limites d'accompagnement comme la médiation ou des suivis psychologiques qui nécessitent des compétences spécifiques que nos profils de fonction ne remplissent pas.

La plupart de ces personnes présentent des comportements traumatiques par rapport aux démarches liées au logement. Un manque de confiance envers les entités socio-administratives semble être un point commun à toutes ces personnes, ainsi qu'un manque d'espoir quant aux résultats souhaités. Leur appel à l'aide semble parfois mécanique et désabusé. Parmi les comportements traumatiques que nous observons, il y a un besoin incessant de ne pas être sous-estimé, une peur d'être infantilisé, d'être confronté à des promesses non tenues, de subir de la discrimination ou des jugements, ou encore d'être acculé par des demandes administratives interminables et contradictoires. L'équipe SoLIA se trouve donc fréquemment confrontée à des blocages psychologiques avant même d'entamer les démarches liées au logement.

Encore en 2025, nous nous interrogeons sur la nécessité d'être accompagné·es par un·e travailleuse social·e, spécialisé·e dans le suivi psychologique des traumas, des enjeux Intersectionnels et de la pauvreté. Nous nous posons souvent la question suivante, « Manquerait-il une étape ou un travail parallèle dans nos suivis psychosociaux ? »

22 - Les recherches logements²² est un des nombreux sujets abordés lors d'une permanence AIPL. Il fait aussi partie des critères de récolte de données réclamé par Bruxelles-Capital que vous pouvez parcourir dans la partie Annexes, p.37 de ce document.

Nous travaillons constamment avec une contradiction existentielle. D'une part répondre à un besoin d'accès à des conditions de vie plus humaines. Et d'autre part, ne pouvoir le faire qu'au sein d'une société et d'un système qui ne le permettent que partiellement. Ce que nous offrons semble éternellement insatisfaisant.

Ces problématiques, liées à la confiance, à la motivation et aux blocages psychologiques, apparaissent tout au long du parcours de logement.

L'accompagnement psychosocial reste donc essentiel à chaque étape, non seulement pour soutenir la personne dans ses démarches administratives, mais aussi pour l'aider à surmonter ses résistances internes dans un contexte inadéquat.

- À La Rive

Notre accompagnement à l'insertion au logement débute généralement après un suivi psychosocial déjà entamé. Il s'adresse aux personnes que l'instabilité psycho-économique tend vers une relative stabilité. L'équipe de La Rive, en collaboration avec les résident·es, prend en charge les démarches administratives préalables. Cependant, il reste souvent nécessaire de collaborer avec l'équipe pour gérer d'éventuelles problématiques administratives qui pourraient réapparaître au cours du processus.

Au fil du contact avec le public hébergé, nous avons identifié une problématique majeure liée à la motivation. En effet, il est fréquent qu'ielles manifestent des résistances à l'idée de quitter la maison d'accueil. Cela leur demande de mobiliser de nombreuses ressources pour s'engager dans des démarches de recherche de logement, même lorsqu'ielles sont accompagné·es. Certaines personnes finissent d'ailleurs par ne plus se présenter aux rendez-vous qu'ielles ont eux/elles-mêmes sollicités. Ces réticences semblent être alimentées par des expériences négatives passées, qui renforcent leurs appréhensions à l'idée de vivre en logement autonome, solitaire. Cela s'accompagne parfois d'un sentiment d'impuissance et d'une impression de ne pas pouvoir s'en sortir.

- À La Rencontre

L'accueil inconditionnel offert par La Rencontre attire un public aux profils variés, souvent moins institutionnellement stabilisés. Compte tenu du grand nombre de demandes liées à la recherche de logement, l'équipe de La Rencontre procède à un « tri » initial pour évaluer la pertinence et la tem-

poralité des rendez-vous avant de nous les transmettre. Cependant, le manque d'espaces pour des rencontres confidentielles nous oblige à limiter nos rendez-vous aux horaires de permanence.

Cette contrainte logistique impose une attention particulière dans la sélection des profils accompagnés afin d'éviter une surcharge du service SoLIA.

Par ailleurs, une particularité de ce public est l'accumulation de charge mentale et la précarité liée à la pauvreté, ce qui compromet souvent la continuité des suivis. Ces personnes doivent faire face à des obligations administratives chronophages (CPAS, tribunaux, etc.), ce qui détourne leur énergie des démarches entreprises avec les équipes de Source asbl, notamment SoLIA. L'étalement de ces tâches administratives épuise un public déjà vulnérable et relègue parfois la recherche de logement au second plan, malgré l'urgence locative.

- À L'Arbre à Bulles

La collaboration avec L'Arbre à Bulles se concentre principalement sur un accompagnement en vue de la mise en logement. SoLIA intervient comme complément au travail déjà entamé. Le public concerné est essentiellement composé de familles monoparentales, que ce soient des pères ou des mères célibataires avec enfants.

Accompagnement au déménagement - Focus

Cette année la partie psychosociale du R-A se focalisera sur les mises en logement.

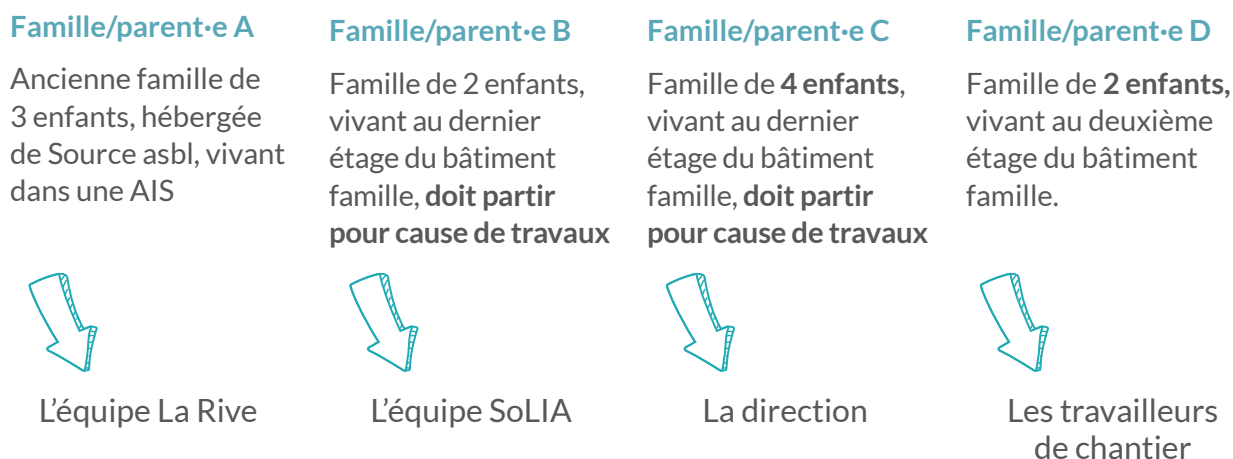
L'année 2025 fut marqué par des travaux dans la maison d'accueil des familles. Ces travaux ont apporté un renouveau, une promesse d'un futur bien être pour les familles qui s'y installeraient, une gestion plus facile des règles d'hygiène physique et sociales quotidiennes au sein de la maisonnée. Cependant, pour permettre à ces travaux de se réaliser, les familles vivant sous le toit devaient impérativement être relogées dans des délais impartis.

La crise du relogement, dans un contexte de saturation du marché et de difficulté d'accès à des logements adaptés, a été vécue différemment par les équipes et les personnes bénéficiaires. Pour les équipes, le relogement relève d'une organisation du travail et de la gestion des moyens disponibles, tandis que pour les bénéficiaires, il constitue une situation d'urgence immédiate.

Ces différences de perception influencent les priorités, les choix opérés et la fluidité de l'accom-

pagement. Par ailleurs, la perception exprimée par certaines personnes bénéficiaires selon laquelle les associations disposeraient de ressources non mobilisées a des effets sur la communication et la coopération, en particulier lors de situations de crise impliquant le relogement simultané de plusieurs familles.

Petit schéma des actrices de ce rapport :



Dans les faits, deux familles devaient trouver une solution d'hébergement avant le début des travaux. Elles sont désignées comme famille/parent-e B et C. Les équipes attendaient que les familles mobilisent leurs réseaux personnels, tandis que des recherches institutionnelles étaient menées en parallèle.

Du côté des familles, l'attente portait sur des solutions directement proposées par l'institution, celle-ci étant perçue comme responsable de la situation. La perception évoquée précédemment concernant les moyens des associations a renforcé le sentiment que peu de démarches étaient entreprises, ce qui a eu des effets sur la communication et la coopération.

C'est dans ce contexte que SoLIA est intervenu, sous mandat de la direction, durant les dernières semaines précédant l'expulsion, afin de soutenir l'équipe de La Rive, confrontée à une période de forte pression et à un manque de coordination. Par ailleurs, dans le même contexte temporel, un contact a été repris avec une ancienne hébergée, désignée comme parent-e A, occupant un logement AIS. Celle-ci a exprimé son intention de déménager dans un délai de quinze jours vers un logement du marché locatif, motivée par des considérations pratiques liées à la scolarité de ses enfants et à un projet de formation. Le contrat de bail privé devait être signé dans la semaine, sans

que le départ n'ait encore été communiqué à l'AIS. Nous abordons la question du préavis, qui heureusement, est de 8 jours. Mais si elle annonce son préavis, elle doit être partie dans les 8 jours après l'annonce, ce qui nécessite de s'assurer que son déménagement est fait à temps.

Entre-temps, au sein de l'équipe, l'idée a émergé de proposer le logement concerné à une famille suivie par le service et en recherche de solution, en remplacement de la personne sortante. Cette option impliquait de déroger aux listes d'attente habituelles du logement social. Dans cette perspective, l'équipe a attendu que la famille/parent-e B précise la date de son préavis et a contacté l'AIS afin de soumettre cette proposition, en soulignant qu'elle permettrait d'éviter une vacance locative. L'AIS a accepté rapidement la proposition, faisant état d'une collaboration antérieure positive, et a confié le logement à l'association.

La solution a ensuite été envisagée pour la famille/parent-e B et ses deux enfants. La famille/parent-e C, dont la composition ne correspondait pas aux caractéristiques du logement, a poursuivi ses recherches. Une alternative a également été évoquée : en cas de refus par la famille B, le logement aurait pu être proposé à la famille/parent-e D, sous réserve d'une réorganisation interne des chambres.

À l'approche de l'échéance, les tensions se sont accrues au sein de l'asbl. La famille/parent·e B, initialement intéressée par le logement AIS, est revenue sur sa décision après un échange avec la parent·e A, qui a décrit de manière négative son expérience liée à l'environnement du logement. D'autres éléments ont également pesé dans la décision, notamment l'état de santé de la parent·e B, la configuration du logement (troisième étage sans ascenseur et absence de raccordement pour une machine à laver), ainsi que les implications administratives et financières liées à un changement de commune et de CPAS.

Pour des familles dépendantes de l'aide sociale, un déménagement peut entraîner des interruptions temporaires de revenus (CPAS, allocations familiales), générant un risque financier important. L'incertitude liée aux délais et aux différences de pratiques entre CPAS constitue un facteur majeur de réticence face à un changement d'adresse.

Pendant ce temps, la·e parent·e C découchait souvent et ne communiquait pas sur les éventuelles solutions qu'elle avait à sa disposition. Ne parvenant pas à la croiser, il était difficile à l'équipe d'aider à la recherche. Un autre inconvénient à son absence et son silence est l'incapacité de l'institution à s'engager dans des partenariats avec d'autres associations concernant son transfert.

Continuant la recherche, la direction de Source asbl essayait de créer un partenariat avec d'autres structures afin de renforcer les réseaux d'aide associatif, souvent inexistantes ou réserver à certaines conventions spécifiques. L'enjeu était d'arriver à un accord durement négocié en sachant pertinemment que la·e parent·e C pouvait refuser, et ce malgré la situation critique dans laquelle elle se trouvait²³. L'équipe SoLIA insista auprès de la famille B sur le fait de visiter le logement avant de prendre une décision car la seule autre solution était l'hébergement au Samusocial, si une place se libérait, rendant possible un passage à la rue, pour elle et ses enfants. Les arguments qui furent avancés étaient ceux de la raison, détaché de la réalité vécue par l'individu qu'est le·a parent·e B.

SoLIA n'ayant pas le même rôle que la Rive, il a été possible d'établir une relation différente avec les hébergers. Ayant le « bon rôle », la communication était plus fluide, plus confiante et plus égale. **Le point de vue de l'institution** était que dans un système saturé, il n'y a pas d'autres solutions et c'est une occasion inespérée. **Le point de vue de la·e parent·e** était celui de quelqu'un qui espère une autre solution et qui essayait de prendre les meilleures décisions pour ses enfants, sans pouvoir voir les cartes dans ses mains et en manquant cruellement de levier sur la réalité.

Pour finir, les parent·es B et D rendirent visite à la·e parent·e A avant que celle-ci ne parte en vacances. Visite qui permit à la·e parent·e B de se décider, pressée par le temps, les équipes, sa précarité, son manque de moyen et de choix, elle accepta un logement non adapté à sa condition physique et à ses principes.

Je ne décrirai que succinctement les démarches qui ont suivi pour la famille B. Il a fallu synchroniser l'aide du SIL²⁴ et le jour du déménagement, sa visite des entrepôts. En ce qui concerne la famille C, elle pouvait bénéficier de la maison d'une amie le temps des vacances de celle-ci. Trois semaines plus tard, elle put réintégrer une chambre à la maison d'accueil qu'une autre famille avait laissé vacante en partant brusquement. Sans ce départ précipité d'une autre famille, nous restions incertain·es d'où la famille C allait loger et ce, jusqu'en dernière minute.

Conclusion

Cette situation met en lumière une forte dépendance du relogement des familles à des opportunités ponctuelles et non planifiées, dans un contexte de pénurie structurelle de logements adaptés. Les solutions mobilisées reposent sur des dérogations aux procédures habituelles, une réactivité accrue des équipes et des décisions prises dans des délais contraints.

Les parcours observés montrent une inadéquation fréquente entre les besoins des familles et les logements accessibles, ainsi qu'une instabilité résidentielle accentuée par les contraintes administratives liées aux changements de domicile. L'absence de marges de manœuvre structurelles entraîne une gestion au cas par cas, marquée par l'incertitude et une exposition élevée au risque de rupture de prise en charge.

23 - Une des conséquences du manque de confiance entre une équipe et un·e bénéficiaire.

24 - SIL : Service d'installation de l'Ilot. Il s'agit d'un service qui aide au déménagement du public sans abri.

LES OUTILS DE SUIVIS PSYCHOSOCIAUX

UTILISÉS EN 2025

Il existe de réelles difficultés à venir aux rendez-vous et permanences pour notre public sans-chezsoiriste. Des outils et astuces ont été mises en place au cours de l'année afin de faciliter et décharger mentalement nos suivis. L'idée derrière cette initiative et ce travail est de ne pas transformer un service d'aide en une charge mentale supplémentaire.

Les outils de suivis psychosociaux 2024

- Par le public

La feuille de route administrative, la fiche mémo des éléments auxquels faire attention lors d'une visite d'appartement, les attestations de suivis SoLIA, les flyers SoLIA, les listes de logements aux loyers « abordables », etc.

- Par l'équipe

Les calendriers hebdomadaires et mensuels, les listes d'ouvertures des AIS Bruxelloises, les canevas de prise de note pour les dossiers sociaux et les canevas de réunions, le gsm de fonction, l'ordinateur de fonction, etc.

PROJETS INTER-ÉQUIPES

Les permanences furent la priorité de SoLIA malgré le contexte difficile. Nous avons de nombreuses fois mis de côté les autres projets afin de conserver une qualité d'accompagnement. Cependant, les projets suivants purent être pris en charge.

Capacity Building suite

En 2024, Source ASBL a relevé le défi de se faire accompagner dans ses réflexions sur ses méthodes d'action, avec pour objectif de clarifier les valeurs communes à travers le programme Capacity Building (CB). Ce programme, initié par la Fondation Roi Baudouin et CAP48, est mis en œuvre par l'ASBL Badje sur une période d'environ 18 mois.

Dans le courant de l'année 2025, il a été décidé conjointement de finaliser l'arbre, travailler sur les valeurs communes aux trois services sous la forme d'une charte.

Cette charte aura pour objectif de faciliter les écolages, mais également fournir un support commun aux équipes. Nous souhaitons homogénéiser l'interprétation des objectifs de Source et ainsi tendre vers plus de cohérences dans notre travail. Cette charte fut développée sous la forme d'un livret bande dessinée. SoLIA, comme chaque équipe, a participé à la création de cette charte commune.

Aussi, en complément, deux arbres géants furent accrochés aux murs des salles communes de La Rive et de La Rencontre avec les noms de chaque travailleuses, ainsi que les bénéficiaires.

Le jeu budget

Le jeu budget fait partie du Modulogi qui est un projet ambitieux de l'année 2024 mais qui vit réellement le jour au début de l'année 2025. Nous sommes partis de plusieurs constatations et d'une nécessité de trouver des solutions pérennes.

La première constatation concerne les équipes. Celles-ci sont constituées d'individus aux compétences variées, complémentaires mais surtout sous-exploitées. Le manque de temps, de budget, d'effectif et la dureté du travail de terrain, ne laissent pas beaucoup la place à l'inventivité et la volonté pour développer des projets qui pourraient faciliter la qualité des suivis psychosociaux.

La deuxième constatation est tributaire de la première dans le sens que nous avons un public aux besoins urgents, souvent en surcharge cognitive, en « survival mode » et que des outils adaptés pourraient faciliter l'intégration sociale et/ou administrative de certaines personnes.

Le jeu budget est l'outil Modulogi le plus abouti. Il consiste en un jeu de plateau, se déroulant sur une période temporaire de trois mois où le but du jeu est d'améliorer ses techniques de gestion de budget tout en permettant aux animatrices d'aborder des sujets difficiles à aborder comme l'assuétude, le « Survival mode », l'importance de se projeter dans le futur et de planifier, les difficultés pour les enfants, le paiement du loyer, etc.

Sa création mobilisa plusieurs travailleuses de la Rive, ainsi que de l'AàB. Fini en 2025, il est prévu de l'imprimer en 2026 et d'en faire la promotion auprès des partenaires et surtout auprès des équipes de Source asbl dans la foulée.

Projet Accueil Famille (PAF)

Le PAF (Projet Accueil Famille) est un dispositif conçu en collaboration avec l'Arbre-à-Bulles et la Rive afin de structurer l'accueil des familles nouvellement arrivées à la maison d'accueil de La Rive.

Lors de leur arrivée, les familles se trouvent généralement dans des situations de précarité et d'instabilité. Les informations relatives au fonctionnement de la maison d'accueil, aux règles de vie et à l'organisation des équipes sont nombreuses et difficiles à assimiler dans un contexte d'épuisement. Des confusions apparaissent régulièrement quant aux rôles des différents services et intervenant·es, ce qui peut avoir un impact sur la communication et la relation entre les familles et l'institution.

Fin 2025, l'initiative a été relancée lors d'une réunion de La Rive par les équipes de SoLIA et de L'Arbre-à-Bulles, avec pour objectif de structurer le processus d'accueil et de renforcer l'accompagnement des personnes arrivantes. Le Projet Accueil Famille (PAF) a ainsi été mis en place.

Le dispositif prévoit l'organisation d'un goûter réunissant l'ensemble des familles et les trois équipes, avec la présence d'au moins un·e représentant·e par service. Ce temps permet de présenter les rôles, missions et coordonnées des équipes. Des activités sont proposées afin de favoriser les échanges entre les familles et les travailleuses.

Un kit de bienvenue est remis à chaque membre de la famille, comprenant notamment un cadre photo dans lequel est insérée une photographie prise lors de cette première rencontre. Cet élément vise à faciliter l'appropriation du lieu dans un contexte d'hébergement temporaire.

Dans un second temps, un moment collectif est organisé afin d'élaborer, avec les familles, une charte de vie commune venant compléter le règlement d'ordre intérieur existant.

Le PAF poursuit quatre objectifs principaux : améliorer la qualité de l'accueil, faciliter l'intégration des familles au sein de Source asbl, soutenir l'apprentissage d'outils de communication favorisant la vie collective en milieu multiculturel, et encourager l'appropriation du cadre de vie et l'autonomie des personnes, malgré le caractère précaire et transitoire de leur situation.

ACTIVITÉ EXTERNE À SOURCE - LE RÉSEAU

MOBILISATION

Manifestation du 06 avril 2025 - HAD²⁵

La Housing acti/ion logement est une action initiée par le RDBH²⁶ dans la continuité de l'appel de la Coalition européenne d'action pour le droit au logement et à la ville²⁷, pour lutter pour le droit fondamental à avoir accès à un logement. En Belgique, l'appel a été relayé par un ensemble d'associations²⁸ et dont l'organisation est prise en charge par Inter-Environnement Bruxelles, la Fébul et le Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH). La RDBH rassembla dans le courant du mois de septembre des dizaines d'associations dont le travail gravite autour du logement et des problématiques connexes.

SoLIA participa aux réunions liées à la communication, les réseaux-sociaux, l'agenda partagé²⁹ et toutes démarches qui y soient analogues.

La manifestation se déroulera le 6 avril 2025 et sera précédée d'une semaine entière d'événements sur le thème du logement.

PRÉPARATION À LA MANIFESTATION

Côté La Rive



*La Rive, les hébergés du 78 à l'atelier Revendique sur ton carton.
Un investissement qui fait plaisir !*

25 - Cf. Point lexical sur les abréviations et termes techniques utilisés, p.4

26 - Cf. Point lexical sur les abréviations et termes techniques utilisés, p.4

27 - Cette coalition est une convergence de différents mouvements de multiples villes dans des plusieurs pays européen. Ce "Groupes et mouvements sociaux composés de locataires, d'habitants de bidonvilles ou de quartiers auto-construits, de résidents de squats, de victimes du mal-logement, d'expulsions ou de surendettement, de professionnels et de chercheurs", ont mené pendant des années des actions indépendantes pour au finale faire un appel à lutter plus global. Pour en savoir plus : Appel européen | Housing action day. (s. d.). <https://housing-action-day.be/fr/home/appel-europeen>

28 - Liste des associations signataires : Appel belge | Housing action day. (s. d.). <https://housing-action-day.be/fr/home/signataires>

29 - À consulter : <https://housing-action-day.be/nl/agenda>



L'étape, création de panneaux revendicateurs. La main d'un-e travailleuse et la main d'un-e bénéficiaire



Concertation d'une travailleuse et d'un bénéficiaire face à une difficulté de mise en page. Elles ont trouvé la solution quelques minutes plus tard.



Vue de la salle commune de La Rencontre avec les revendicateurices en plein travail.



Exposition du travail fini d'une bénéficiaire de La Rencontre.



Exposition du travail fini d'une bénéficiaire de La Rencontre.



Jardin de la Rencontre - Exposition commune des panneaux de revendication des bénéficiaires et des travailleuses.

LE DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION



Devant Source asbl - Départ groupé avec les familles et un hébergé du 78. Les panneaux faits par les un-es sont portés par d'autre.



Porte de Halle - Arrivée et attente au lieu de départ de la manifestation, la porte de Halle.



Porte de Halle - Un de nos manifestants, tenant un panneau fait par quelqu'un d'autre.



Porte de Halle - Un de nos manifestants, accompagné de sa mère, tenant un de nos panneaux.



Porte de Halle - Un de nos hébergés, stuart pour l'occasion.



Porte de Halle - L'attente est longue, on en profite pour faire la sieste.



Porte de Halle - Discours de départ de la manifestation.



Porte de Halle - Départ de la manifestation.



Une rue à Saint-Gilles - Cortège de plus de 1000 personnes.



Parvis de Saint-Gilles - SoLIA en stuart.

APRÈS LA MANIFESTATION

SoLIA et l'AàB se sont engagées à tenir un stand de sensibilisation pour enfants et famille. Ce stand avait également pour objectif de donner l'occasion aux parent·es de pouvoir aussi revendiquer, sans devoir se préoccuper de leurs enfants.



Les Marolles - Stand pour enfant - Installation du stand et du panneaux Source asbl.



Les Marolles - Stand pour enfant, un travailleur de l'AàB qui discute anime L'espace enfant.



Marolles - dessin d'enfant réalisé à l'activité « Dessine ta maison idéale » au stand pour enfant tenu par l'AàB et SoLIA lors de la manifestation du 6 avril 2025.



Les Marolles - dessin d'enfant réalisé à l'activité « Dessine ta maison idéale » au stand pour enfants, tenu par l'AàB et SoLIA lors de la manifestation du 6 avril 2025.

CLÔTURE DE LA MOBILISATION

Par le témoignage d'une de nos parentes du côté Rive



Les Marolles, une parente de la maison d'accueil prend la parole devant une foule de manifestant-es afin de partager son témoignage et ses revendications.

Ce moment fut particulièrement émouvant.

« Je dépasse ma peur de parler en public car j'ai l'espoir que mes enfants auront une meilleure vie que moi. »

Citation d'une parente hébergée dans la maison d'accueil La Rive lors du discours de clôture de la manifestation du 06 mars 2025.

Préparation à HAD du 27 mars 2026

SoLIA, dans la continuité des années précédentes, participa à la préparation de la House Action Day de 2026. Nous participâmes à des réunions stratégiques, des réunions de groupes de sous-thématiques de travail, des actions de collectes de témoignages et de conversations citoyennes, etc.

Le 18 novembre 2025, se déroulait l'assemblée du WAL, pendant laquelle fut élaboré un plan d'action pour la mobilisation autour du logement en 2026.

Ce qui fut décidé, fut de ne pas faire de manifestation mais d'organiser des mobilisations pendant plusieurs mois en préparation à la semaine d'actions qui aura lieu du 23 au 27 mars 2026.

Durant la réunion, il fut également décidé de travailler sur des thématiques spécifiques afin de ne pas être dépassé par le manque d'effectif dont souffre le monde associatif.

● 5 Actions thématiques portées par les publics concernés :

1. Baisse des loyers : Wuune, Bonnevie, FDSS, Nature&logement, Atelier des droits sociaux
2. Logement social : Bonnevie, IEB
3. Sans chez-soirisme : Ilôt, IDR, SMES,
4. Santé & insalubrité : Culture&santé, Fébul, Habitat et Participation, Angela D, Source, IEB
5. Régularisation : collectif/asso de lutte pour la régularisation à contacter (pas présents à la réunion)

● **1 rassemblement festif** le vendredi 27 mars, géré par le GT coordo

● **Une communication commune et une organisation fluide**, avec un narratif cohérent entre les thèmes abordés, le tout chapeauté par les GT COM et GT COORDO

● **Une coordination avec l'Immense Festival** pour s'auto-renforcer dans nos messages et notre mobilisation et s'assurer que le message pour le grand public soit clair.

Parmi ces actions, en fin d'année 2025, SoLIA a collaboré avec le RBDH afin d'organiser un moment d'échange le mardi 3 mars, de 11h à 14h, sur la place Anneessens³⁰. SoLIA travaillait aux côtés de la FéBUL, d'Angela D, de Culture & Santé, d'Habitat & Participation.

Cet événement s'adresse à toute personne souhaitant échanger autour des questions de santé et de logement, et en particulier aux personnes confrontées à des situations d'insalubrité.

30 - À consulter : <https://www.cultures-sante.be/agenda/discutons-logement-et-sante/>

Manifestation du 13 février 2025

Source asbl a participé à l'action nationale contre l'Arizona et ses mesures prévues dans l'accord de gouvernement qui met en péril nos droits sociaux, nos conditions de travail et nos services publics.

Dans le cortège se trouvaient, notamment, plusieurs organisations de la société civile, comme Unia, Greenpeace, Amnesty, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ou encore les mutuelles, etc.



Gare de Bruxelles nord, SoLIA et l'AàB, tenant un panneau de revendication.



Jardin Botanique, des représentant·es de chaque équipe réunie pour la photo



Porte de Halle, SoLIA et La Rencontre faisant une petite pause photo.



Arrêt Rogier, l'équipe technique et La Rencontre reprenant les chants de revendication.

ÉLARGISSEMENT DU RÉSEAU

LA SEMAINE DU SANS-ABRISME

Dans le cadre de la Semaine du secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri, SoLIA a participé à des visites organisées. Ces visites ont pour avantage de prendre connaissance du travail qui est accompli dans d'autres associations du secteur sans-abris. Il est aussi intéressant au niveau du développement du réseau et du développement de partenariats.

LE DISPOSITIF ARTICLE 36BIS – ACCÈS DÉROGATOIRE AU LOGEMENT SOCIAL

Dans le cadre de ses missions d'aide à l'insertion par le logement, Source asbl, via l'équipe SoLIA, s'inscrit dans la mise en œuvre du dispositif dit article 36bis, issu de la réforme de l'arrêté locatif de 1996. Ce dispositif vise à permettre un accès dérogatoire au logement social pour un public spécifique, principalement des personnes sans-abri ou sortant d'hébergement, accompagnées par des opérateurs sociaux reconnus.

En 2025, l'équipe SoLIA a poursuivi ses démarches afin de développer ou renforcer des partenariats avec des Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), condition nécessaire à l'activation du dispositif. Dans ce cadre, de nombreux contacts ont été pris avec différents opérateurs logement afin d'évaluer les possibilités de conventions existantes ou à venir.

Le dispositif 36bis repose sur des conventions spécifiques, conclues de manière bilatérale entre les SISP et certains opérateurs sociaux. Ces conventions permettent l'introduction de candidatures pour un public ciblé, en dehors des circuits ordinaires d'attribution du logement social, sous réserve de critères prédéfinis et d'un accompagnement social renforcé assuré par l'opérateur partenaire.

Toutefois, les réponses reçues au cours de l'année 2025 mettent en évidence plusieurs limites structurelles dans la mise en œuvre du dispositif. Un nombre important de SISP indique disposer d'un quota de conventions déjà atteint, parfois verrouillé jusqu'à plusieurs années, ou avoir fait le choix de collaborer de manière exclusive avec un nombre restreint d'opérateurs. D'autres structures font état d'une absence de marges de manœuvre ou d'orientations internes ne permettant pas l'ouverture de nouveaux partenariats dans ce cadre.

Par ailleurs, la mise en œuvre du dispositif fait l'objet d'un monitoring spécifique, notamment via l'encodage obligatoire des candidatures introduites auprès des SISP dans un portail dédié, sous la coordination de Bruss'help. Cette exigence vise à objectiver les pratiques, à suivre les flux de candidatures et à alimenter les rapports périodiques relatifs au dispositif.

Sur le terrain, les constats posés en 2025 montrent que, malgré l'existence du dispositif 36bis, l'accès effectif au logement social pour le public accompagné reste fortement contingenté et dépendant de facteurs externes à Source. Les démarches engagées mobilisent un temps de travail important pour les équipes, sans assurance de résultat, et s'inscrivent dans un contexte de pénurie structurelle de logements sociaux.

Ainsi, le dispositif article 36bis apparaît, pour l'année 2025, comme un outil pertinent mais limité, offrant des perspectives de collaboration ponctuelles, sans permettre de répondre de manière structurelle aux besoins en logement du public accompagné par Source asbl.

Cependant, nous avons signé une convention avec Bruss'help et participons au monitoring.

DÉVELOPPEMENT D'UN PARTENARIAT AVEC L' AIS DELTA

L'année 2025 marque le début de la collaboration entre Source asbl et l' AIS Delta. Le premier contact avec cette AIS est intervenu à partir d'une situation identifiée au sein de la maison d'accueil, ayant permis l'accès d'un·e parent·e à un logement du parc immobilier de l' AIS.

Les premiers échanges ont rapidement abouti à une collaboration opérationnelle, caractérisée par une gestion administrative fluide et des échanges réguliers. Dans la continuité de cette dynamique, et comme présenté dans le point relatif à l'analyse des accompagnements psychosociaux, Source asbl a proposé la reprise du logement situé à Schaerbeek par une autre famille accompagnée par ses services.

Cette démarche a également servi de base à une discussion plus large sur la formalisation d'un partenariat. À la suite de ces échanges, l' AIS Delta a marqué son accord pour l'établissement d'une collaboration formalisée. Une convention de partenariat a ainsi été signée dans le courant du mois de novembre 2025.

LE PROJET ISSUE

Le projet Issue est un projet d'occupation temporaire de logements, dans le cadre du projet capteur de Logement Bruxellois, un partenariat entre l'Ilot (via la CCL), Diogènes, Pierre d'Angle et le SMES. La CCL assure un accompagnement vers un logement durable avec la particularité que les personnes accompagnées peuvent bénéficier d'un logement en occupation temporaire, pendant la durée de cet accompagnement. Source asbl reçoit des avis de logements inoccupés ou prochainement inoccupés et nous pouvons proposer des candidat.e.s qui correspondent au profil adéquat. Le projet Issue, originellement géré par La Rive, revient à SoLIA, pour sa qualité de service transversal, lorsqu'aucune candidature de la maison d'hébergement ne correspond au profil du logement. Cela permet un accès à ce projet à l'ensemble de Source asbl, La Rencontre et l'AàB compris.

DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT AVEC FAMI-HOME

Historiquement, Fami-home a été initié par Source asbl. Les relations entre les deux structures ont évolué au fil des années, en fonction des changements de direction, entraînant un rapprochement variable et, à certains moments, une diminution de la collaboration.

En 2025, les directions actuelles des deux associations se sont accordées sur la volonté de réactiver et de formaliser une collaboration qui s'était progressivement distendue.

Cette reprise s'est opérée par l'intermédiaire de l'équipe SoLIA et s'articule autour de deux axes principaux.

Le premier axe concerne l'accès à une liste restreinte de cinq candidatures pour le projet Habitats Solidaires. Ce dispositif repose sur des colocations destinées à des personnes ayant connu des parcours résidentiels instables. Les colocations sont accompagnées par Fami-home pendant toute la durée du bail, avec la possibilité de renouvellement et, à terme, d'une transition vers un bail de neuf ans. L'accès à cette liste est limité aux associations partenaires du projet, constituant un levier ciblé d'accès au logement.

Le second axe porte sur la volonté partagée de mutualiser les compétences et les réseaux des deux associations, tant en matière d'actions sociales que de partenariats, afin d'élargir les possi-

bilités d'accompagnement vers le logement.

Conclusion – Partenariats logement

Le développement de partenariats constitue un levier essentiel pour l'accompagnement vers le logement et le soutien psycho-social. En 2025, les collaborations développées ou réactivées ont permis d'élargir les possibilités d'accès au logement et d'identifier des solutions locatives pour plusieurs familles et personnes isolées, dans un contexte de pénurie structurelle.

LES INSCRIPTIONS AUX LOGEMENTS SOCIAUX – CONSTATS DE TERRAIN

Les Agences Immobilières Sociales (AIS) et les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP) occupent une place centrale dans la mise en œuvre de la politique du logement à Bruxelles, en particulier pour l'accès au logement des personnes en situation de précarité ou sans abri. Ces dispositifs constituent un levier essentiel vers une stabilisation résidentielle. Toutefois, l'accès effectif à ces logements demeure complexe et soulève plusieurs enjeux opérationnels.

L'accompagnement des personnes sans chez-soi vers l'inscription sur les listes de logements sociaux met en évidence des difficultés récurrentes, principalement liées aux modalités administratives et aux conditions d'accès aux dispositifs existants. Ces difficultés s'inscrivent dans un contexte structurel de saturation, marqué par un déséquilibre important entre l'offre de logements disponibles et la demande.

LES AGENCES IMMOBILIÈRES SOCIALES BRUXELLOISES

Lors des permanences et accompagnements réalisés par l'équipe, les démarches d'inscription aux logements sociaux constituent un thème récurrent. Si les procédures d'inscription sont globalement similaires d'une institution à l'autre, les difficultés rencontrées ne se limitent pas à la durée d'attente sur les listes.

Un premier constat concerne la fermeture ponctuelle des listes d'inscription par certaines AIS. Ces périodes de fermeture ne font pas toujours l'objet d'une communication claire ou centralisée, ce qui complexifie le travail administratif. Les équipes doivent alors vérifier de manière proactive l'état des listes, adapter les démarches engagées avec les personnes accompagnées et parfois recommencer

des procédures entamées.

Un second constat porte sur l'obligation de renouvellement annuel des candidatures. Cette exigence nécessite une compréhension précise des enjeux administratifs, une gestion rigoureuse des documents et le respect de délais stricts. Pour un public en situation de sans-abrisme ou de forte vulnérabilité, ces contraintes impliquent un accompagnement renforcé.

Un troisième élément concerne les modalités de contact prévues par les institutions. L'obligation d'être joignable à tout moment afin de ne pas perdre une opportunité de logement s'avère difficilement compatible avec les réalités vécues par les personnes sans chez-soi, notamment en raison de l'absence de stabilité, de difficultés d'accès aux moyens de communication et de la perte de documents.

LES AGENCES IMMOBILIÈRES SOCIALES WALLONNES

L'équipe est également confrontée à une augmentation des demandes d'accompagnement vers les AIS wallonnes. Ces structures étant organisées par zones territoriales, une identification préalable de l'AIS compétente est nécessaire. Plusieurs obstacles ont été identifiés : informations non actualisées, canaux de communication parfois inexistantes et grande variabilité des procédures d'inscription.

La constitution et la mise à jour des informations nécessaires à ces démarches s'avèrent particulièrement chronophages et rapidement obsolètes. Certaines exigences administratives dépassent par ailleurs les capacités du public accompagné, nécessitant une analyse approfondie par les équipes afin de concilier accompagnement social et cadre éthique.

CONCLUSION DU VOLET ACTIVITÉS

En dépit de ces contraintes structurelles et d'un ralentissement des activités collectives en 2025, les actions dans lesquelles l'équipe SoLIA s'est engagée ont été menées à bien et ont permis d'obtenir des résultats concrets pour les personnes accompagnées. Le projet Modulogi a été temporairement mis en suspens afin de concentrer les moyens disponibles sur les autres engagements prioritaires.

Ces constats soulignent l'importance des ressources humaines, du temps d'accompagnement et des partenariats dans la mise en œuvre des missions de SoLIA, dans un contexte marqué par une forte pression sur les dispositifs de logement et les services sociaux.



STATISTIQUES DE L'ANNÉE 2025

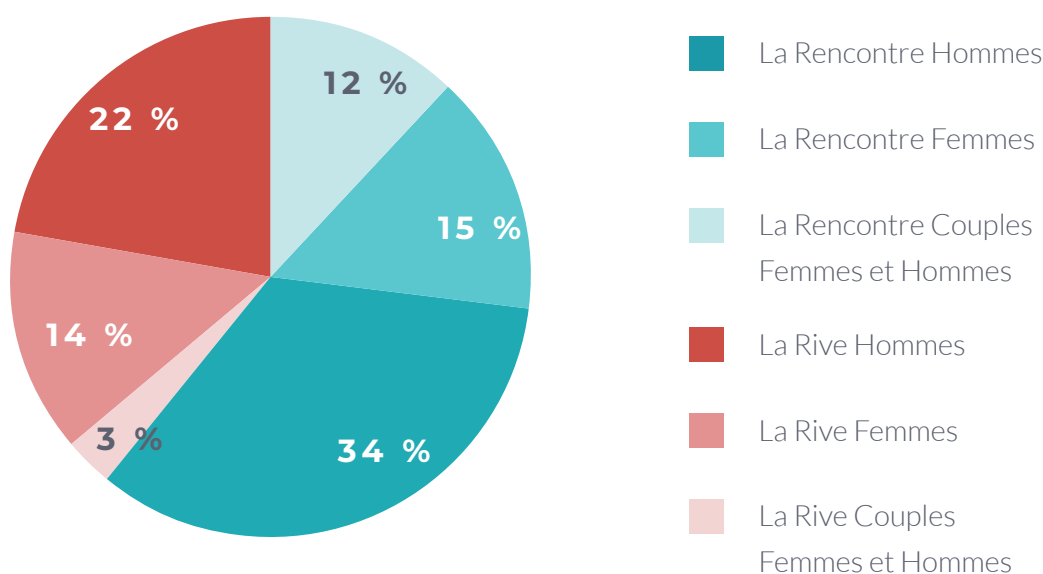
Comme indiqué dans le point Permanences de la page 14 de ce document, les profils du public de chaque service, bien que toustes sans-abris, abordent des particularités différentes influençant la nature des suivis et les activités qui sont mises en place.

Nous allons ici faire ressortir certaines tendances.

Il nous semble important de préciser que les données ne sont pas empiriques en effet pour certains sujets, il y a sous-évaluation du chiffre encodé. Il est difficile de garder trace des toutes les actions, événements, initiatives, décisions et changement de situation. Il y a cependant des exceptions comme le nombre des rendez-vous, le nombre d'annulations, etc.

Nous avons essayé de représenter le temps de travail, en chiffrant les actions administratives, le nombre de permanences mais aussi les accompagnements extérieurs (qui ne prend pas en compte le temps de trajet, le temps sur place, etc.), les échanges inter-équipes et les moments administratifs rajoutés par nécessité (mails et appels).

Pourcentage de suivis par genres et par services



Nous avons ici un pourcentage des suivis en fonction de leur genre et du service accompagnateur que nous avons pris en charge durant l'année 2025.

Les hommes sont majoritaires dans les deux services, suivis moitié moins par les femmes.

Les personnes en couple forment le groupe le moins représenté dans nos suivis.

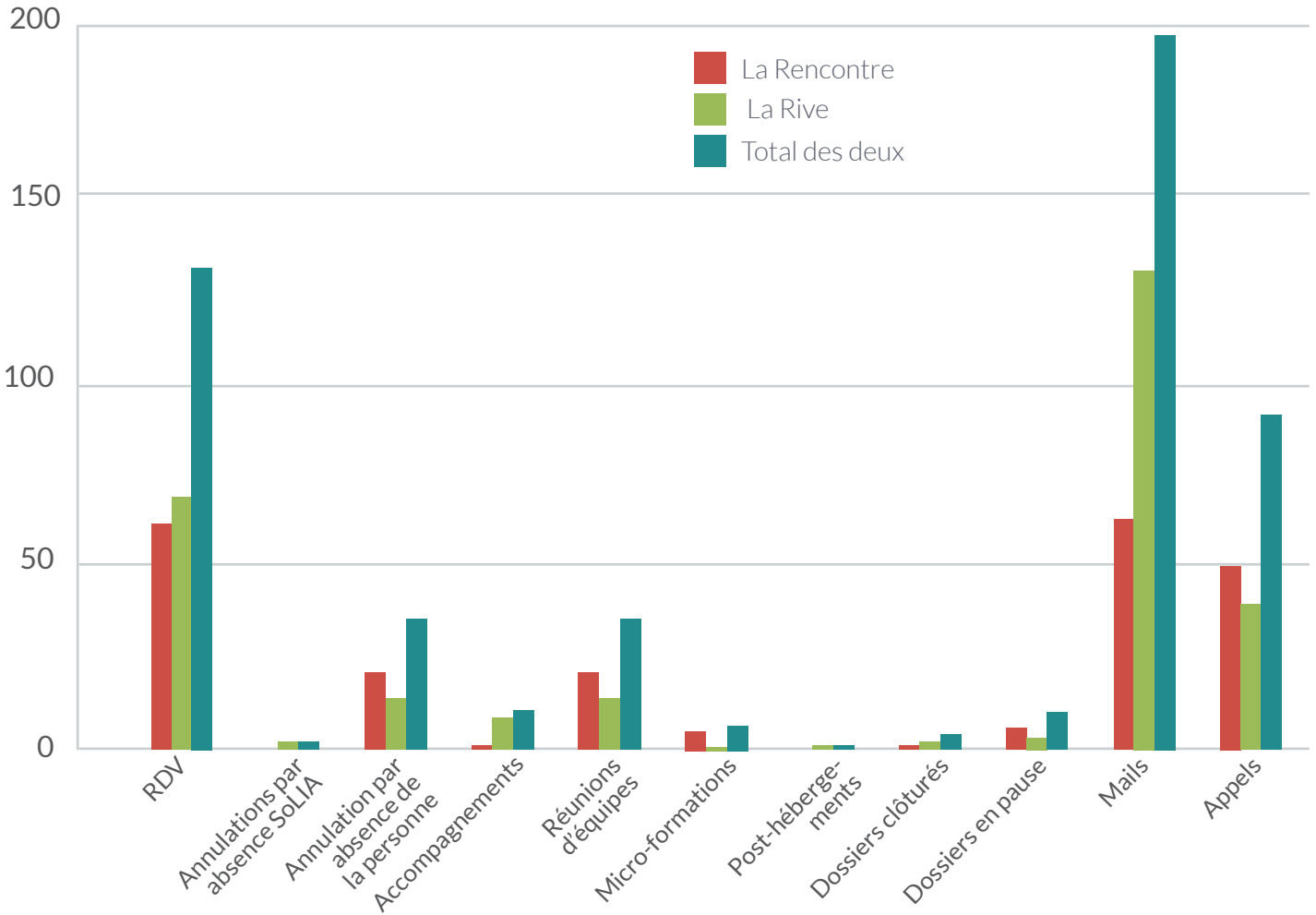
L'analyse des statistiques de l'année 2025 met en lumière plusieurs tendances significatives dans la répartition des suivis par genre et par service. Il apparaît que les hommes restent majoritaires dans les deux services, tandis que les femmes sont suivies en proportion nettement moindre. De plus, les personnes en couple constituent le groupe le moins représenté, ce qui pourrait indiquer une difficulté particulière pour ce public à accéder ou à maintenir un accompagnement régulier.

La distinction entre les deux services, La Rive et La Rencontre, révèle également des modes de communication et de gestion différents : La Rive privilégie les échanges formels par mail, tandis que la Rencontre favorise le contact direct et les réunions d'équipe. Cette organisation impacte le taux d'annulation, avec une stabilité plus importante du côté de La Rive, alors que La Rencontre fait face à un public plus vulnérable et sujet à la surcharge administrative.

Un point notable concerne les annulations de rendez-vous, elles sont plus fréquentes chez les personnes monoparentales, ce qui semble corrélé à la charge parentale et aux obstacles rencontrés dans les démarches administratives et la réinsertion. Toutefois, cette tendance n'est pas uniformément observée à La Rencontre, où les familles monoparentales ne présentent pas un taux d'annulation plus élevé, malgré une précarité parfois extrême. Cela suggère que d'autres facteurs, peut-être liés à l'organisation du service ou au soutien proposé, influencent la capacité des bénéficiaires à maintenir leurs engagements.

En résumé, ces statistiques illustrent l'importance d'adapter les pratiques d'accompagnement en fonction des spécificités de chaque groupe suivi et du contexte institutionnel. Elles invitent également à approfondir l'analyse des freins à la participation, notamment pour les personnes monoparentales et en couple, afin de proposer des solutions mieux ciblées pour favoriser leur intégration et leur stabilité.

Comparaison du travail entre les suivis des deux genres (en nombre)



Nous pouvons observer un nombre plus grand de rendez-vous avec les personnes de La Rive et une tendance à recourir aux envois de mails contrairement à La Rencontre où nous pouvons observer une utilisation plus accrue des services téléphoniques.

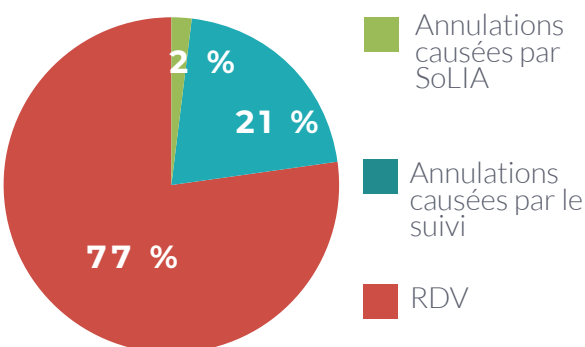
Le recours aux réunions d'équipe semble être plus présent pour les suivis à la Rencontre. Il y a également plus d'annulations et de dossiers mis en pause de la part du public de la Rencontre.

Toutes ces observations ne provoquent pas de surprise, considérant la nature de notre collabo-

ration avec les différentes équipes. L'équipe de La Rive ayant une procédure plus formelle, cela nous amène à communiquer par mail. Au contraire de La Rencontre qui fonctionne plus de façon informelle, cela nous amène à communiquer de vive voix, multipliant les réunions d'équipe.

La même constatation peut être relevée sur les absences Rive-Rencontre. Les suivis de La Rive étant plus encadrés et bénéficient d'une certaine stabilité, les annulations sont moins nombreuses qu'à la Rencontre où le public est plus instable, souvent plus vulnérable à la surcharge administrative.

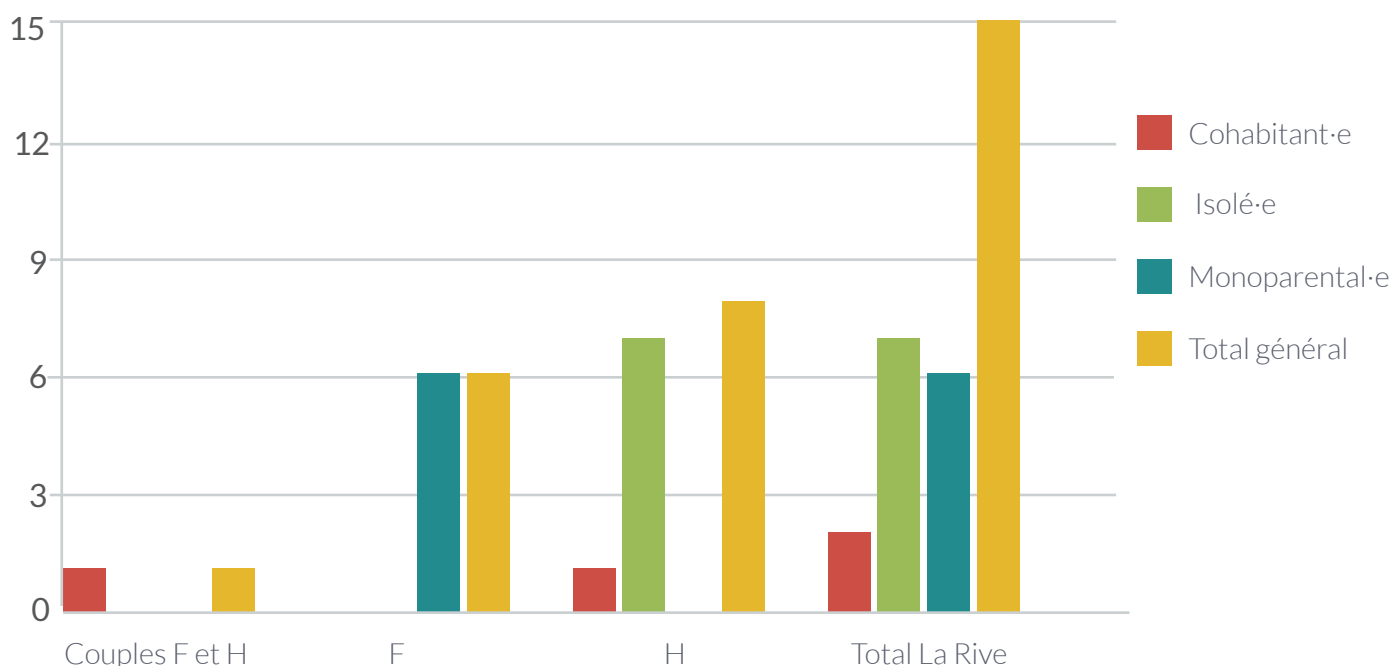
Pourcentage des rendez-vous annulés sur le total des rendez-vous organisés



Contrairement à l'année passée, nous avons décidé de distinguer notre part des responsabilités dans le nombre d'annulations des rendez-vous. Les annulations imputables à notre équipe, nécessitent une recherche de solutions et des leviers effectifs différents de ceux entrepris pour faire face aux annulations de nos suivis.

Il nous est plaisant de constater un nombre restreint d'annulations aux rendez-vous fixés.

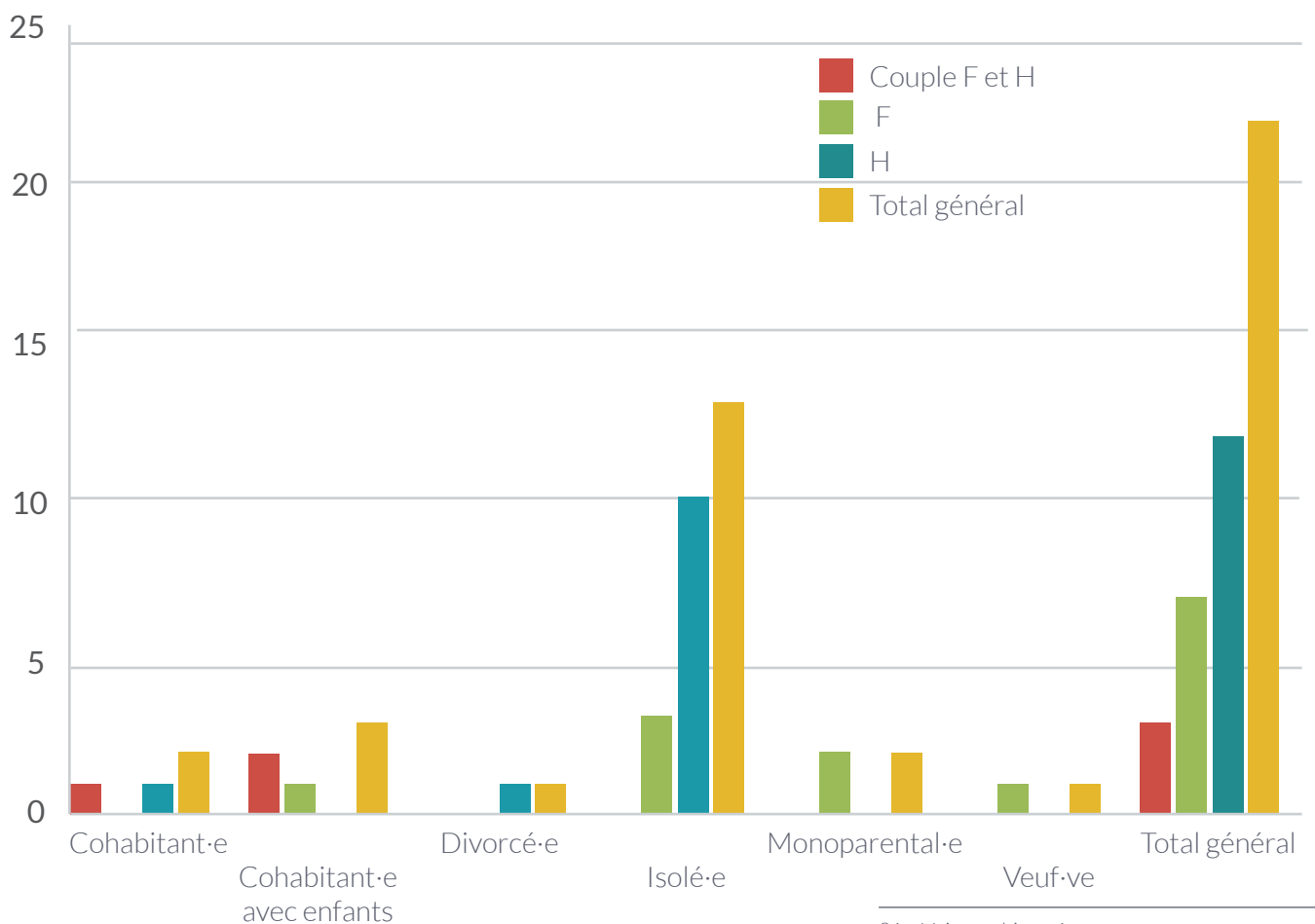
Nombre de rendez-vous annulés en fonction du genre, statut et du service (La Rive)



Nous constatons un plus grand nombre d’annulations de la part des personnes monoparentales que des annulations de la part des personnes isolées, proportionnellement au nombre des suivis de ces deux catégories.³¹

Cela peut s’expliquer par la charge parentale qui représenterait un frein au bon déroulement des démarches administratives et de réinsertion. Cette hypothèse, nous allons le constater, sera challengée au point suivant.

Nombre de rendez-vous annulés en fonction du genre, statut et du service (La Rencontre)



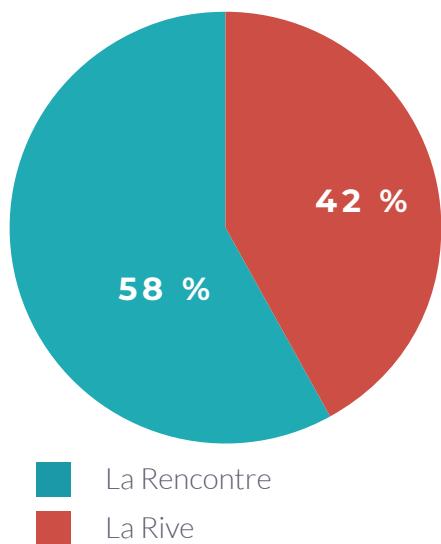
31 - Voir graphique 1

Les annulations du côté de La Rencontre, pourtant, marquent une nette différence entre les personnes monoparentales et les personnes isolées.

Nous n'avons pas d'explication à apporter à ce phénomène. Considérant les situations parfois extrêmement précaires que doivent affronter les familles monoparentales que nous suivons à la Rencontre, nous aurions pu imaginer plus d'annulation de leur part mais ce n'est pas le cas.

Compte tenu de cette constatation, l'explication donnée au graphique précédent sur le pourquoi les familles monoparentales annuleraient plus que les personnes isolées, proportionnellement à leur nombre, est sujet à caution.

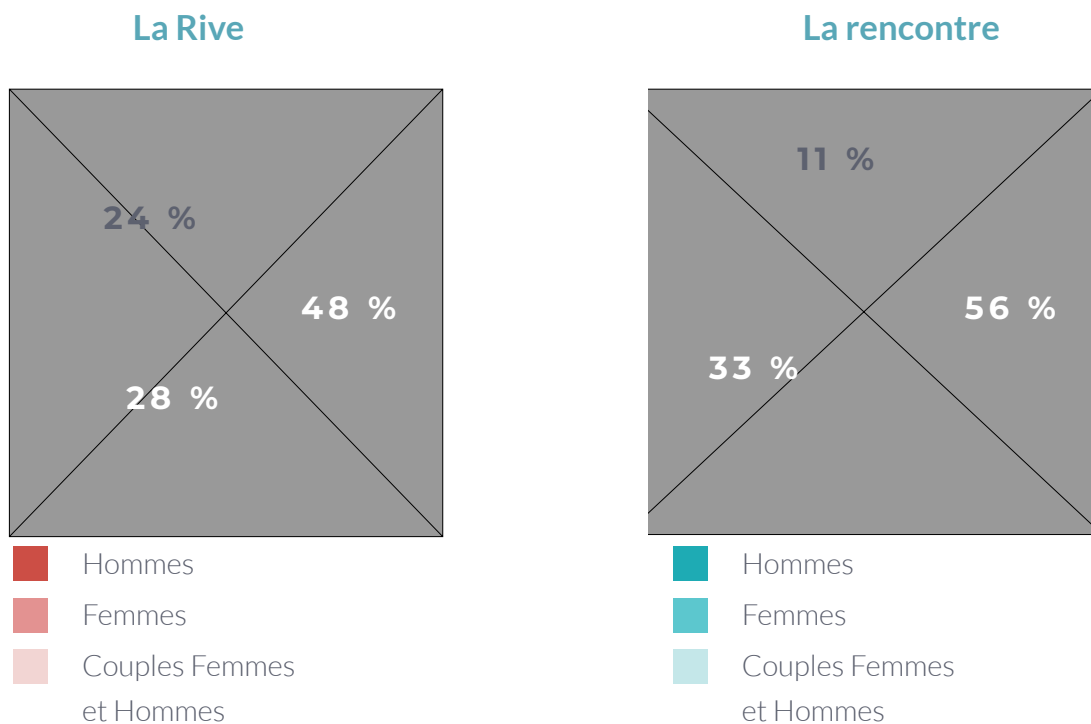
Nombre de recherches de logement par service



Comparativement au nombre de rendez-vous Rive-Rencontre, il y a, proportionnellement, plus de recherches de logements entrepris avec le public de La Rencontre.

Cela peut être expliqué, à La Rencontre, par une situation locative plus menaçante et immédiate que les personnes de La Rive qui ont acquis une stabilité locative en étant accueillies par l'institution.

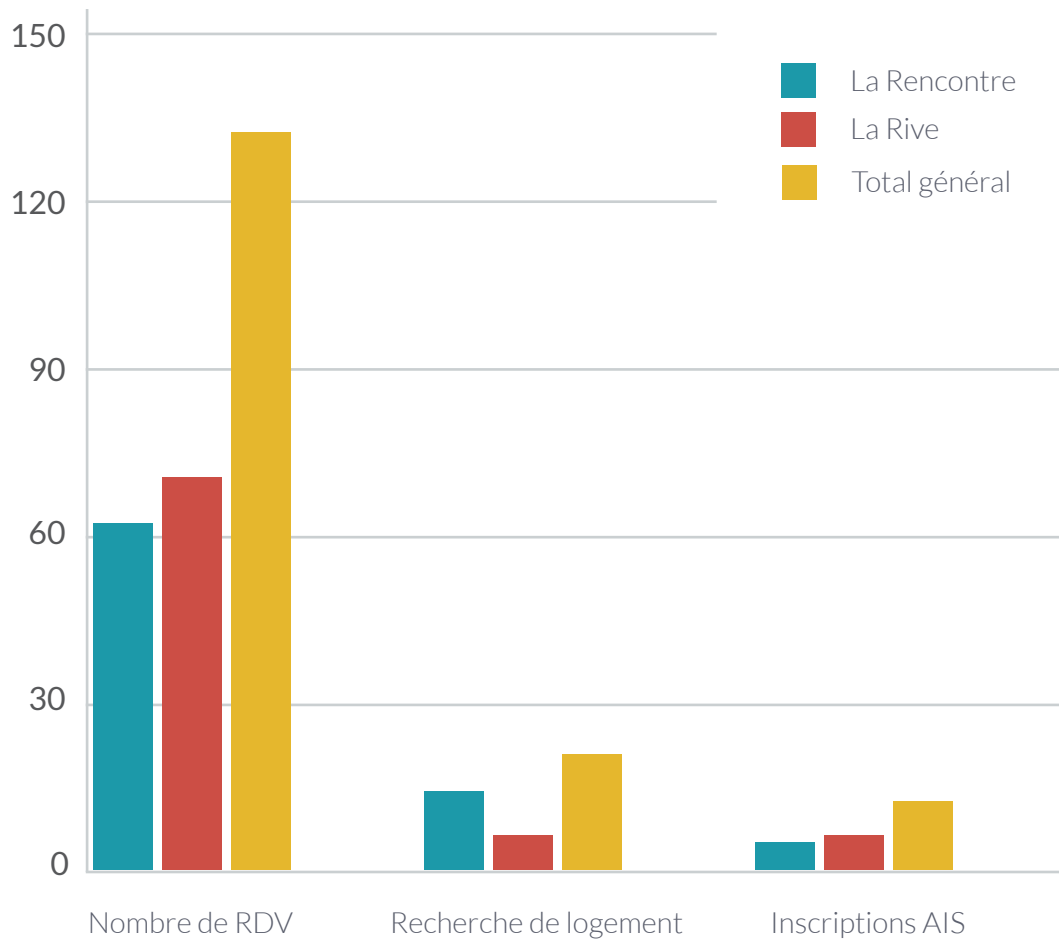
Nombre de recherches de logement en fonction du genre et du service



La constatation est la même si nous rajoutons le facteur genre à l'équation.

À l'exception des couples, les recherches de logements sont plus nombreuses au sein de la Rencontre que de La Rive pour les hommes et les femmes.

Nombre d'inscriptions AIS et de recherches logement en fonction du nombre de rendez-vous



Nous constatons que l'inscription aux AIS est une composante des suivis qui ne remplace pas la recherche de logement dans le privé. C'est dû, en partie, au temps d'attente avant d'avoir accès à un logement provenant des parcs immobiliers de ces agences qui sont à l'origine de nombreux découragements.



CONCLUSION

En 2024, la présence de deux temps pleins nous semblait nécessaire et en même temps dérisoire face au travail colossal qui rythme nos journées. Le contexte socio-politique et législatif n'a pas beaucoup évolué, nous laissant face à des politiques aussi peu contrôlantes en matière de régulation immobilière, la hausse des prix du marché privé qui en découle³², le manque de logements sociaux par rapport aux engagements de l'État, l'insalubrité de ces parcs sociaux, les expulsions et les conséquences humaines que cela entraîne, mais surtout par rapport à un travail de construction de confiance et un suivi administratif et psychosocial qui sont à faire avec chacun.e de nos accompagnés.e.s.

En 2025, malgré une année chaotique, un turnover important et des subsides en retard, le premier point à relever est que nous avons atteint nos objectifs. L'arrivée d'une nouvelle coordination de La Rive n'a pas bouleversé les dynamiques de travail entre nos deux équipes. Au contraire, les lignes directrices agrémentant nos échanges ont été éclaircies et institutionnalisées.

Néanmoins, le caractère imprévisible et irrégulier du subside, tout comme l'instabilité politique persistante et la succession de modifications législatives incohérentes, font que l'ampleur du travail réalisé ressemble toujours à une solution provisoire appliquée à une situation profondément dégradée.

Les démarches administratives qui sont constitutives à l'inscription et donc l'accès aux aides sociales, parcs immobiliers sociaux, avantages sociaux, restent inutilement complexes et continuent de constituer une violence systémique que nos équipes tentent difficilement de temporiser. Il est difficile dans un tel contexte de développer des outils pérennes et d'avoir des discours cohérents et rassurants vis-à-vis de nos bénéficiaires. Face à un contexte pareil, le potentiel d'un service AIPL est sous-exploité et force l'équipe à se concentrer sur l'essentiel, l'immédiat et le pousse à agir en fonction de ses limites plutôt qu'une projection moyen-long terme.

32 - Même si une grille indicative de référence des loyers a été mise en place afin de faciliter les plaintes contre les loyers abusifs. Ces mesures, mêmes accueillies avec enthousiasme ne suffisent souvent pas à protéger les habitant.e.s contre les abus locatifs. A consulter : <https://be.brussels/fr/logement/location/bail-dhabitation/loyers-de-reference>

Nous pouvons pourtant fêter la création de nouveaux partenariats et de nouveaux contrats nous assurant la priorité sur des logements temporaires. Opportunités que nos équipes ne manqueront pas de saisir dans le courant de l'année 2026. Ainsi que l'augmentation de la visibilité grâce à nos contacts positifs avec le réseau, et notre apparition sur le site internet de Source asbl³³ et dans le Bon Plan³⁴. Le nombre des annulations de rendez-vous reste très bas et des solutions furent trouvées pour certains de nos suivis. Ces deux derniers points renforcent la légitimité et la nécessité de notre service.

Le dernier projet de l'année 2025, PAF, fut le plus satisfaisant et le lancement est un succès en lui-même. Malgré un ralentissement des activités et du développement de projets développant l'axe collectif, les projets dans lesquels SoLIA s'est engagée ont été menés à bien et eurent les effets escomptés.

33 - À consulter à l'adresse <https://www.sourceasbl.be>

34 - « Gratuit et pratique, Le guide multisupport Le Bon Plan rassemble les organisations d'aide et de soin de première ligne. Le Bon Plan contribue à la réduction des inégalités en santé, avec une attention particulière pour les personnes en situation de précarité. » À consulter à l'adresse <https://dune-asbl.be/le-bon-plan>



ANNEXES

1 - Fonctionnement de SoLIA

Canva permanence

CANVA PERMANENCE
NOM Prénom

Solutions envisageables
 Démarches à accomplir, information à chercher

RDV : _/_/_

Ordre du jour

- ...
- ...

Déroulement entretien

Ce qui a déjà été fait

Démarches

Constat

Feuille de route

x
Stat :
 x

Rencontre avec les répondant.e.s : _/_/_

Ordre du jour

- ...
- ...

Déroulement entretien

Constat / à faire

Feuille de route

x
Stat :
 x

RDV : _/_/_

Divers

Répondant.e.s ou personnes de référence à Source :

Suivis par d'autres institutions :

Organisme : Nom et prénom : Contact :	Organisme : Nom et prénom : Contact :
Organisme : Nom et prénom : Contact :	Organisme : Nom et prénom : Contact :

Date de naissance :

Sexe (F/H/X) :

Nationalité : ...

Etat civil : ...

Mutuelle en ordre : OUI /NON

Contact : - Téléphone :
- Email :

Revenus :

- Montant et sources :
-
-
-
-
- Economies (garantie locative) :
- Stabilisation financière future ? :
- Administrateurice de bien (nom + coordonnées) :
- Modalité(s) de paiement :
- Dettes :
- Médiation de dette (nom + coordonnées) :

Composition de ménage : ...

Jugement relatif aux enfants :

Sujets	Nombre
Profil des personnes accompagnées par type de ménages (estimé en %)	
Isolés	
Couples sans enfant	
Couples avec enfants	
Familles monoparentales	
Inconnu	
Répartition par nature des revenus (estimé en %)	
Travail	
RIS	
Allocation de chômage	
Indemnités mutuelles	
Pensions	
Sans revenus	
Mixte	
Inconnu	

Attestations de passages et de suivis



Source asbl

Attest

Hierbij verklaar ik..... AIPL projectmanager dat de heer/mevrouw/X ons kantoor heeft bezocht op deze dag.

De AIPL-monitoringdienst van Source vzw is bedoeld om mensen te helpen bij het vinden van huisvesting en/of administratieve ondersteuning, zodat ze kunnen evolueren naar meer stabiliteit en onafhankelijkheid.

Voor meer informatie kunt u contact met ons opnemen op de volgende adressen:
Vertaald met DeepL.com (gratis versie) anna.e@sourceasbl.be en/of shervivia.m@sourceasbl.be





Handtekening


Met vriendelijke groet,
Gedaan op 12 maart 2025

LA RIVE
Huis voor mannen,
stelen en gezinnen

LA RENCONTRE
Dagcentrum

L'AIPL
Integratiedienst huisvesting



Source asbl

Attestation

Par la présente, je soussigné.e..... chargé.e de projet AIPL que M/Mme/X s'est bien présenté.e à notre permanence en ce jour.

Le suivi AIPL de Source asbl est proposé en vue d'appuyer les recherches logement et/ou administratives qui lui sont liées afin de tendre vers plus de stabilité et d'autonomie.

Pour plus amples informations, vous pouvez nous contacter aux adresses suivantes :
anna.e@sourceasbl.be et/ou shervivia.m@sourceasbl.be





Signature


Bien à vous,
Fait le 12 mars 2025

LA RIVE
Maison d'accueil pour
hommes, couples et
familles

LA RENCONTRE
Centre d'accueil de jour

L'AIPL
Service d'insertion par le logement



Source asbl

Attestation

Par la présente, je soussigné.e, Shévia Muntz, chargé.e de projet AIPL que M/Mme/X est accompagné.e par le service AIPL de Source asbl pour des démarches liées au logement.

Cette attestation a pour objectif d'attester de la bonne volonté de M/Mme/X concernant ses démarches administratives et sa recherche de logement.

Pour plus amples informations, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :
shervivia.m@sourceasbl.be

Signature


Bien à vous,
Fait le 12 mars 2025

LA RIVE
Maison d'accueil pour
hommes, couples et
familles

LA RENCONTRE
Centre d'accueil de jour

L'AIPL
Service d'insertion par le logement








Source asbl

Attest

Ik, Shévia Muntz, projectverantwoordelijke van AIPL, verklaar hierbij dat de heer/mevrouw/X begeleid werd door de dienst Source asbl AIPL voor huisvestingsprocedures.

Het doel van dit attest is te getuigen van de goede wil van heer/mevrouw/X met betrekking tot de administratieve procedures en zijn/haar/X zoektocht naar huisvesting.

Voor meer informatie kunt u contact met ons opnemen op het volgende adres:
shervivia.m@sourceasbl.be

Handtekening

Met vriendelijke groet
Gedaan op 12 maart 2025

LA RIVE
Huis voor mannen,
stelen en gezinnen

LA RENCONTRE
Dagcentrum

L'AIPL
Integratiedienst huisvesting






2- Travail inter-équipe

Caneva DRLo (dossier recherche logement)







Source asbl

Recherche logement

LA RIVE
 Maison d'accueil pour hommes, couples et familles
LA RENCONTRE
 Centre d'accueil de jour
L'AIPL
 Service d'insertion par le logement

En collaboration avec les différents services de la source asbl

Référence de dossier

Date ___/___/___
 Nom du/de la travailleuse social.e :

Informations générales du/de la/des demandeur(euse)(s) :

Informations du/de la demandeur(euse)

Nom et prénom :	Sexe : F / H / X
Date de naissance :/..../..	Numéro National :
Etat civil :	Titre de séjour en ordre : OUI / NON
	Quel type :
Tel :	Mail :
Mutuelle en ordre : OUI / NON	Si enfant(s) : OUI/NON (voir partie « Composition familiale »)

Information du/de la partenaire

Nom et prénom :	Sexe : F / H / X
Date de naissance :/..../..	Numéro National :
Etat civil :	Titre de séjour en ordre : OUI / NON
	Quel type :
Tel :	Mail :
Mutuelle en ordre : OUI / NON	Si enfant(s) : OUI/NON (voir partie « Composition familiale »)

Informations supplémentaires

Adresse postale et/ou domicile :

Situation actuelle au niveau logement (la rue, AIS, M.A. ...) :

Allocations familiales : OUI / NON Quel montant :€
 Jugement du juge : OUI / NON
 Verdict :

Situation réelle (si différente) :

Rue de la Sienne 78 • 1000 Bruxelles • Tel : 02812 71 78 • info@sourceasbl.be
 ING : BE20 3100 3008 6456 • N° d'entreprise : 410.099.483

Handicap¹ dans la famille :

- Physique ?
- Mental ?
- Autre ?

Autre information(s) à savoir ?

Revenus²

Montant + Origine des revenus : Source(s) (Différentes allocations ou conjoint.e, ...) :

-€
-€
-€
-€
-€
-€
-€

Economies :€

Stabilisation financière future ? Projet ? :

Modalité(s) de paiement :

Virement bancaire : OUI/NON
 Domiciliation : OUI/NON
 Application bancaire : OUI/NON
 Cash : OUI/NON

Dettes ou paiements en attentes (médiation de dette ?) : OUI/NON
 Montant approximatif + commentaire (?) :

-€
-€
-€
-€
-€
-€
-€

Administrateur(e) de bien : OUI/NON

¹ A prendre en compte lors de la recherche
² L'objectif est de déterminer la capacité financière raisonnable à consacrer au loyer, ainsi que le travail d'accompagnement éventuel à mettre en place dans le logement.

Rue de la Sienne 78 • 1000 Bruxelles • Tel : 02812 71 78 • info@sourceasbl.be
 ING : BE20 3100 3008 6456 • N° d'entreprise : 410.099.483

Coordonnées :

Nom et prénom :
 Mail :
 Tel :
 Petite anamnèse (cela se passe t'il bien avec ce tte administrateur(e) de bien ?) :

Composition familiale

Si en jugement relatif à la garde de/ des enfant(s) description de la situation³ :

Informations sur les membres du ménage :

	Membre A	Membre B	Membre C	Membre D	Membre E
Nom et prénom					
Date de naissance					
Parenté					
Sexe reconnu					
Numéro national					
Handicap reconnu oui/non Lequel ?					

NB : Si plus de membre, faire un copier-coller du tableau et compléter comme pour membre A, B, etc.

³ Décrire brièvement la situation qui pourrait influencer la recherche de logement, notamment le nombre de chambres.

Rue de la Sienne 78 • 1000 Bruxelles • Tel : 02812 71 78 • info@sourceasbl.be
 ING : BE20 3100 3008 6456 • N° d'entreprise : 410.099.483

Permanences
Infopunt

Logement
Huisvesting

Familles
Vendredi / Vrijdag
10h - 12h

Prise de rendez-vous possible par mail ou auprès des équipes
Afspraken kunnen worden gemaakt via e-mail of met de teams

Shévi & Manon
L'équipe AIPL / team AIPL
shevivia.m@sourceasbl.be
manon.m@sourceasbl.be

Solia

 Source asbl
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Permanences
Infopunt

Logement
Huisvesting

Rencontre
Mercredi / Woensdag
9h30 - 11h30

Prise de rendez-vous possible par mail ou auprès des équipes
Afspraken kunnen worden gemaakt via e-mail of met de teams

Shévi & Manon
L'équipe AIPL / team AIPL
shevivia.m@sourceasbl.be
manon.m@sourceasbl.be

Solia

 Source asbl
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Permanences
Infopunt

Logement
Huisvesting

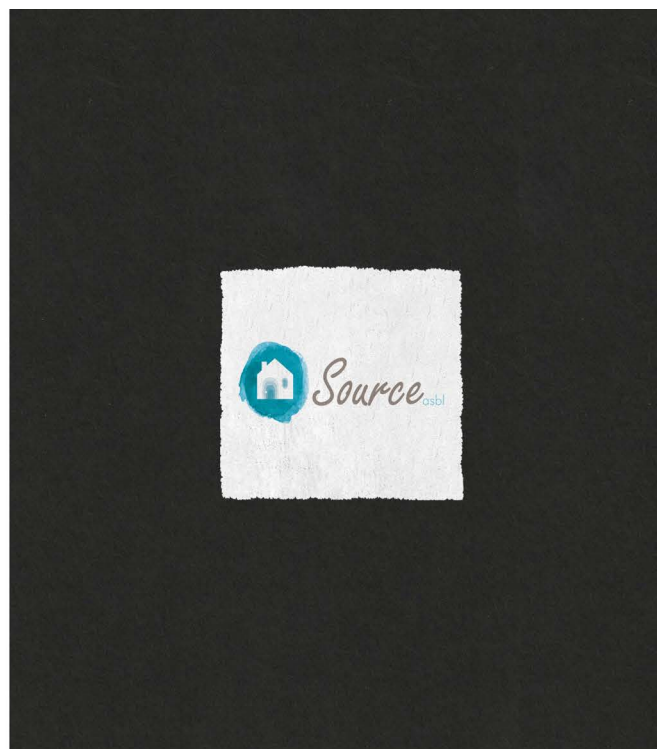
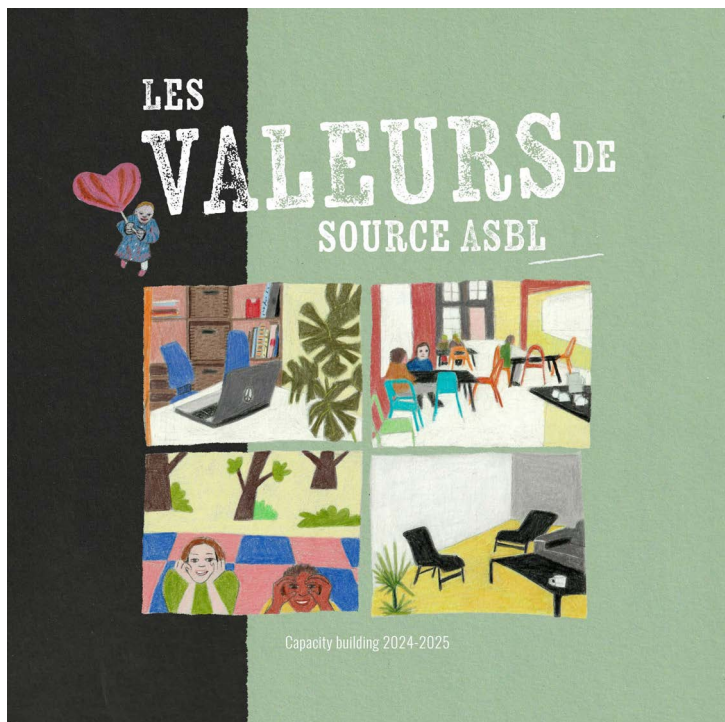
Rive
Lundi / Maandag
9h30 - 12h00

Prise de rendez-vous possible par mail ou auprès des équipes
Afspraken kunnen worden gemaakt via e-mail of met de teams

Shévi & Manon
L'équipe AIPL / team AIPL
shevivia.m@sourceasbl.be
manon.m@sourceasbl.be

Solia

 Source asbl
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL



REDONNER
UNE PLACE
EN TANT QU' **INDIVIDU**

FAIRE PARTICIPER AUX PROCESSUS DE DÉCISIONS, LAISSER
PRENDRE SA PLACE FACE AUX DÉFIS DE LA SOCIÉTÉ,
PERMETTRE LA CRÉATIVITÉ ET LA DIVERSITÉ, MOBILISER

UN TOIT POUR TOI ET MOI!

RESPECT DANS LA
COMMUNICATION

IMPLIQUER LES PUBLICS DANS LES PROCESSUS DÉCISIONNELS,
REMETTRE EN QUESTION LES PRATIQUES,
SE FAIRE CONFIANCE ET COMMUNIQUER AVEC CONSIDÉRATION

MERCI POUR TON RAPPORT, C'EST SUPER!

PEUX-TU M'AIDER? JE SUIS DÉPASSÉ

BIENVEILLANCE

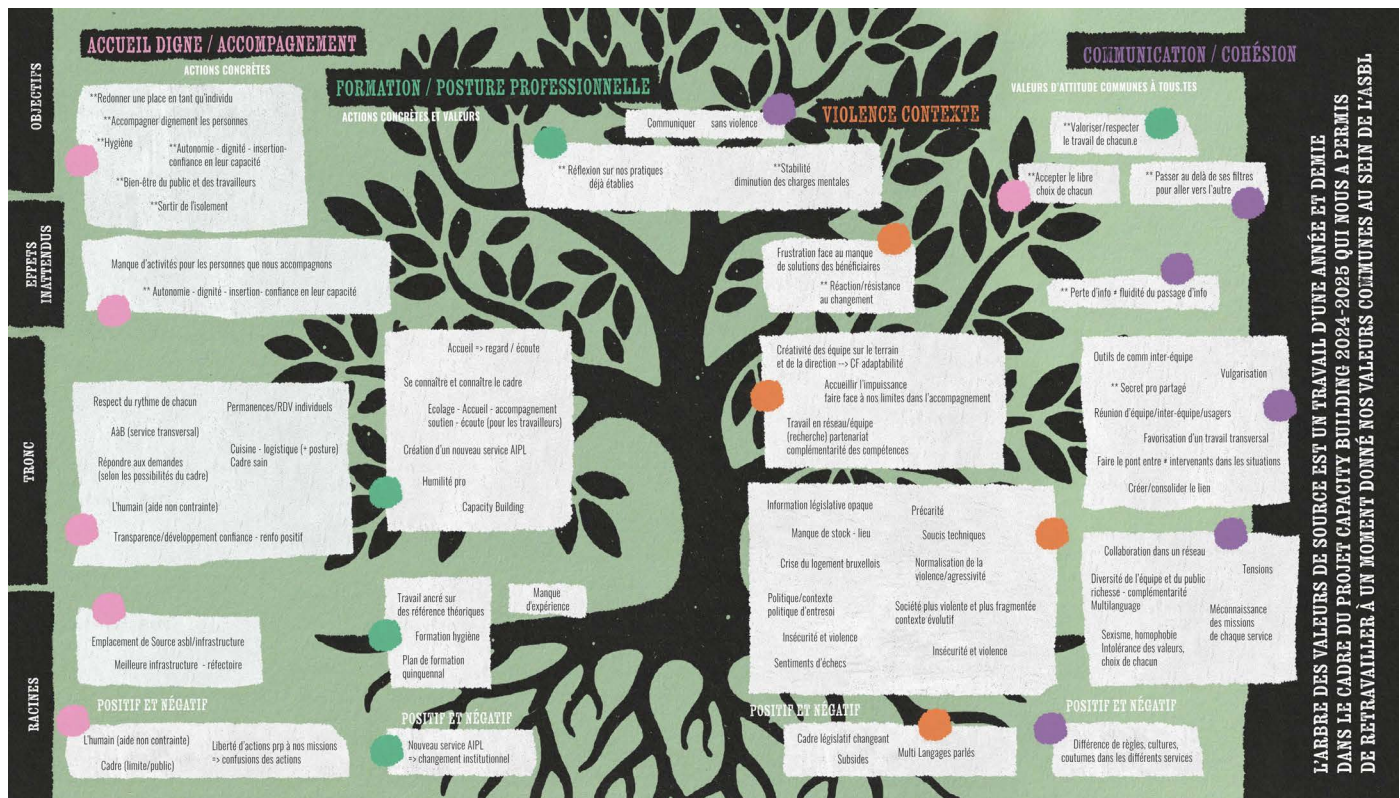
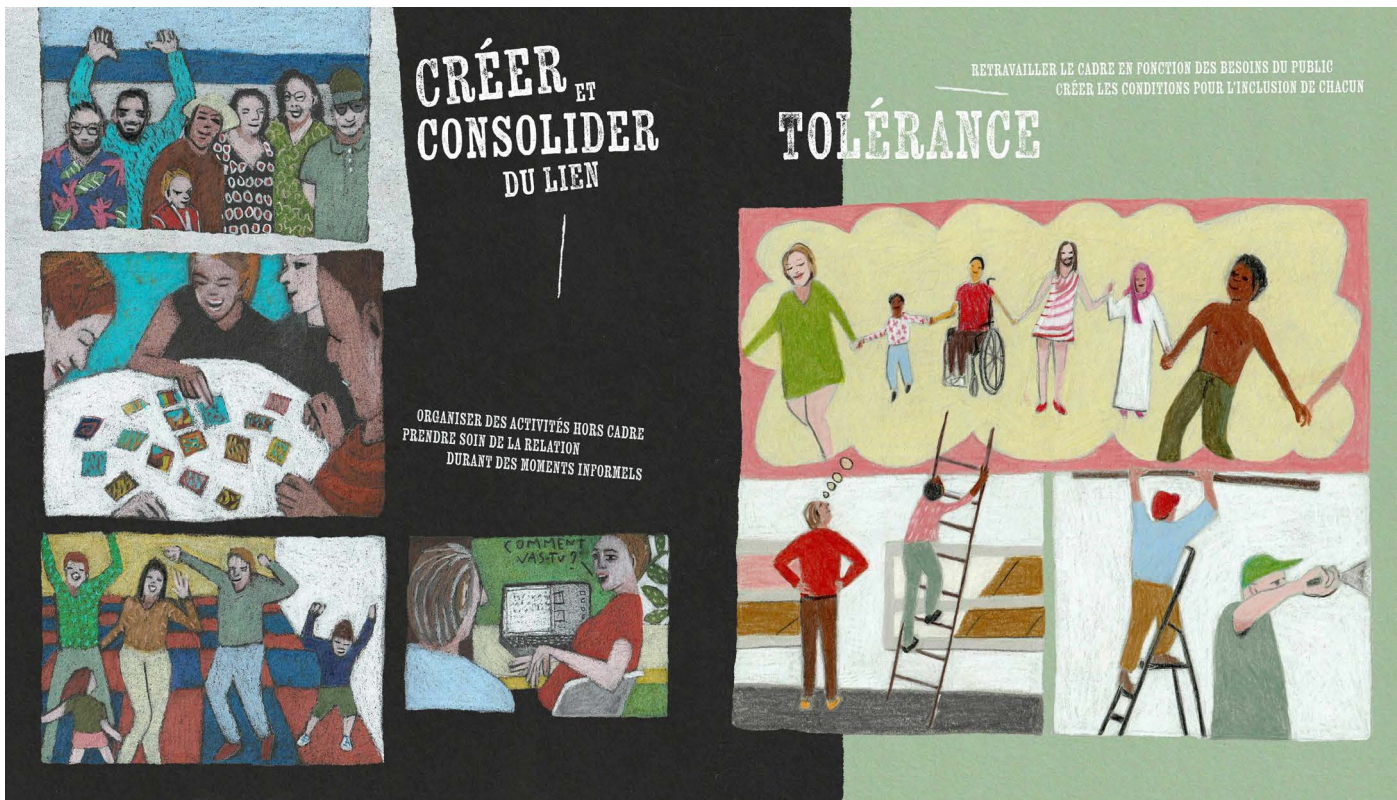
RESPECTER LE TRAVAIL DES COLLÈGUES
QUI RENDENT LES LIEUX PLUS BEAUX, ÊTRE À L'ÉCOUTE,
PRENDRE EN COMPTE LES SENTIMENTS DE CHACUN

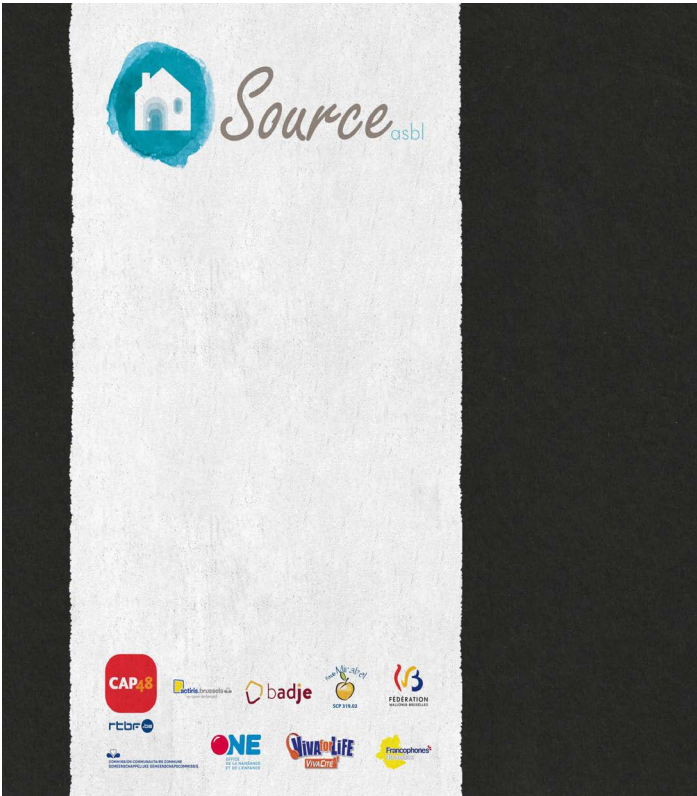
RÉFLEXION
HUMILITÉ ET REMISE EN QUESTION

TENIR COMPTE DE L'AVIS DES AUTRES, SE CONSULTER,
ACCEPTER SES LIMITES ET LES DÉPASSER ENSEMBLE

ET TOI, QU'EN PENSES-TU?

PEUX-TU M'AIDER? JE SUIS DÉPASSÉ





3 - Création SoLIA

Flyer et poster sur les obligations des locataires

5 De eerste huur en de huurwaarborg staan nooit op dezelfde rekening

JIJ neemt foto's en stelt een bestand samen

6 Of Een SPECIALIST maakt de foto's en bereidt het bestand voor. De dienst wordt half om half betaald door jou en de eigenaar.

7 Het onderhouden van het gehuurde goed en het terugbrengen in dezelfde staat als voordat je erin trok IS een wettelijke verplichting.

8 Dit wordt "opzegging" genoemd. Meestal worden het tijdstip en de wijze van opzegging gespecificeerd in de huurovereenkomst.

9 Dit is het rondgaan door het huis om te controleren op schade en andere ongelukken die herstellingen zouden verantwoorden.

De huur wordt meestal betaald op de privérekening van de eigenaar.

De waarborg moet op een speciale "huurwaarborgrekening" worden geplaatst. De FOD Financiën biedt bijvoorbeeld gratis online huurwaarborgrekeningen aan.

In beide gevallen moeten de eigenaar en jezelf tekenen om de inventaris van inrichting te bevestigen.

De wet is vaag over dit onderwerp. Er zijn echter verplichtingen waaraan huurders zich niet kunnen onttrekken, en deze verplichtingen worden u aangereikt in de vorm van een poster bij deze flyer. Het niet onderhouden van de woning kan je huurgarantie kosten

Dit is een belangrijke stap, want als de opzegging niet op tijd en op de manier beschreven in het contract wordt gedaan, kan dit leiden tot extra kosten.

De vastgestelde schade wordt neergeschreven in een document dat elke partij moet ondertekenen. Er wordt meestal aangeraden om de schade zelf te herstellen als het bedrag lager is dan het totale garantiebedrag, omdat je dan zelf de prijs kunt bepalen.

Wonen in mijn huis

- Ondertekenen van lease
- Wie zorgt voor de inventaris van inrichting?
- Huurwaarborg op welke rekening?
- Wat zijn de verplichtingen van de huurder?

Anna et Shévi
L'équipe AIPL / team AIPL
anna.e@sourceasbl.be
shevivia.m@sourceasbl.be

Ma location

1 Demande de visite

2 Avoir un dossier locatif prêt à être envoyé

3 Si le bien est chouette, envoyer le dossier locatif

4 Signature de contrat

5 Premier loyer et garantie locative

6 Etat des lieux, entrée

7 Entretien du bien

8 Prévenir du départ

9 Etat des lieux, sortie

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJK OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Vivre mon logement

5 Le premier loyer et la garantie locative ne sont jamais sur le même compte

6 VOUS prenez des photos et constituez un dossier
Ou
UN SPECIALISTE fait les photos et constitue le dossier. Le service est payé moitié-moitié par vous et le.a propriétaire

7 Entretien du bien loué et le remettre dans le même état qu'avant de vous installer EST une obligation légale

8 Cela s'appelle "donner son préavis". Généralement, le moment et la façon de le faire sont indiqués dans le contrat de bail.

9 C'est l'action de faire le tour de la maison afin de constater les dégâts et autres accidents qui justifieraient des réparations

Le loyer est généralement versé sur le compte privé du/de la propriétaire

La garantie doit être mise sur un compte spécial "garantie locative". Par exemple, le SPF finance met gratuitement à disposition des comptes de garantie locative en ligne

Dans les deux cas, il faut une signature du/de la propriétaire et la vôtre pour valider l'état des lieux

La loi est floue par rapport à ce sujet. Cependant, il y a des obligations auxquelles les locataires ne peuvent pas échapper et ces obligations vous sont données sous forme de poster avec ce flyer. Ne pas entretenir le bien peut vous coûter votre garantie locative

C'est une étape importante car si le préavis n'est pas donné à temps et de la façon décrite dans le contrat, cela peut engendrer des coûts supplémentaires

Les dégâts constatés sont retranscrits dans un document que chaque partie doit signer. Il est généralement conseillé de réparer soi-même les dégâts si la somme est moindre que la somme totale de la garantie, car vous pourrez ainsi choisir le prix

Signature de bail

Qui s'occupe de l'état des lieux ?

Garantie locative sur quel compte ?

Obligations du/de la locataire ?

Anna et Shévi
L'équipe AIPL / team AIPL
anna.e@sourceasbl.be
shevia.m@sourceasbl.be

Solia

Mijn Woning

Source asbl

1 Bezoekaanvraag

2 Zorg dat je een huurbestand klaar hebt om te verzenden

3 Als de woning geweldig is, stuur dan het huur dossier op

4 Een contract ondertekenen

Zoeken

5 Eerste huur en huurwaarborg

8 vertrek inlichten

9 Inventaris van inrichting, vertrek

6 Inventaris van inrichting, binnenkomst

7 Onderhoud van het vastgoed

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Je suis locataire et maintenant je fais quoi ?

Obligations des locataires

- 1 Payer le loyer**
- 2 Prévenir le propriétaire en cas de dégâts**
- 3 Obtenir l'autorisation du/de la propriétaire pour faire de petits travaux**
- 4 Prévenir le propriétaire d'une rupture de bail (voir bail signé)**
- 5 Entretien le bien loué**
- 6 Prendre une assurance habitation**
- 7 Entretien de la chaudière, mazout et cheminée 1 fois par an**

Entretien un bien loué, ça veut dire quoi ?

La loi est vague à ce propos mais nous pouvons déjà lister ce qui est certain.

- Le sol**
 - Tapis
 - Parquet
 - Carrelage
 - Autre
- Plomberie (sauf usure)**
 - Calcaire - désinfection
 - Remplacer les robinets, les pommeaux de douche, les filtres à eau si ceux-ci sont cassés
 - Réparer les dégâts d'une infiltration par accident
 - Entretien de la chaudière 1 fois par an (par un.e professionnel.le)
 - Purger les radiateurs
- Electricité**
 - Remplacer les piles des alarmes incendie
 - Remplacer les ampoules
 - Réparer les interrupteurs cassés
- Extérieur**
 - Terrasse sol et balustrade (vernir le bois et dégager la rigole)
 - Entretien le jardin
 - Laver les vitres
 - Autre
- Cuisine**
 - Dégraisser la cuisinière et la hotte
 - Nettoyer régulièrement le four et tout autre objet mis à disposition

- Autre**
 - Garder les murs propres et réparer les trous
 - Faire ramoner la cheminée par un.e professionnel.le 1 fois par an
 - Sortir les poubelles et nettoyer afin d'éviter les invasions de nuisibles
 - Remplacer les clés si celles-ci sont perdues
 - Traitement des nuisibles (sauf si vous arrivez à prouver leur présence avant votre arrivée)

Les propriétaires ne peuvent jamais...

- Entrer chez vous (dans le bien loué) sans votre accord et une prise de rendez-vous au préalable
- Décider de ne pas enregistrer le bail

Obligations des propriétaires

- Mettre à disposition un bien qu'il est possible d'entretenir
- Réparation de façade, des gouttières, du toit, isolation, problème d'humidité etc. (tous les gros travaux)
- Intervention en cas d'inondation due à un matériel défectueux ou due à un sinistre
- Réparation des fenêtres



Source asbl Solia

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Ik ben huurder en wat moet ik nu doen?

Verplichtingen van huurders

- 1 De huur betalen**
- 2 De eigenaar op de hoogte stellen van eventuele schade**
- 3 Toestemming krijgen van de eigenaar om kleine werken uit te voeren**
- 4 De eigenaar op de hoogte stellen van een schending van de huurovereenkomst (zie ondertekende huurovereenkomst)**
- 5 Het gehuurde goed onderhouden**
- 6 Een opstalverzekering nemen**
- 7 Eén keer per jaar onderhoud van verwarmingsketel, stookolie en schoorsteen**

Wat betekent het om een huurwoning te onderhouden?

De wet is vaag hierover, maar we kunnen wel al opnoemen wat zeker is.

- De grond**
 - Tapijt
 - Parket
 - Tegelwerk
 - Andere
- Loodgeierij (behalve slijtage)**
 - Kalkaanslag - ontsmetting
 - Kranen, douchekoppen en waterfilters vervangen als ze stuk zijn
 - Schade door infiltratie herstellen
 - Onderhoud van de verwarmingsketel één keer per jaar (door een vakman).
 - Radiatoren ontluchten
- Electriciteit**
 - Batterijen van brandmelders vervangen
 - Gloeilampen vervangen
 - Kapotte schakelaars herstellen
- Buitenruimte**
 - Terrasvloer en balustrade (hout lakken en dakgoot schoonmaken)
 - De tuin onderhouden
 - Ramen wassen
 - Andere
- Keuken**
 - Het fornuis en de afzuigkap ontvetten
 - De oven en alle andere beschikbaar gestelde voorwerpen regelmatig schoonmaken

- Andere**
 - De muren schoonmaken en de gaten herstellen
 - De schoorsteen één keer per jaar laten vegen door een professional
 - De vuilnis buitenzetten en opruimen om ongedierte te voorkomen
 - De sleutels vervangen als ze kwijt zijn
 - Ongedierte bestrijden (tenzij je hun aanwezigheid voor je aankomst kunt aantonen)

Eigenaren kunnen nooit...

- Je huis (het gehuurde goed) binnentreden zonder jouw toestemming en voorafgaande afspraak
- Besluiten om de lease niet te registreren

Verplichtingen van eigenaars

- Een huurwoning leveren die onderhouden kan worden
- Herstellingen van gevels, dakgoten, daken, isolatie, vochtproblemen enz. (alle grote werken)
- Ingrep in geval van overstroming door defecte apparatuur of een ramp
- Raamherstelling



Source asbl Solia

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Flyer des missions de l'équipe SoLIA

SoLIA C'EST QUOI ?

Une nouvelle équipe de Source asbl, mise en place pour face à la crise du logement qui touche directement les populations les plus vulnérables.

PERMANENCE RECHERCHE LOGEMENT
 DÉVELOPPEMENT D'OUTILS
 ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF
 ACTIVATION DES DROITS
 CONSEIL JURIDIQUE
 MÉDIATION
 FORMATION
 ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAL
 MISE À DISPOSITION DE LOGEMENTS
 RÉSEAUTAGE

Anna et Shévi
 L'équipe AIPL / team AIPL
 anna.e@sourceasbl.be
 shevivia.m@sourceasbl.be

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE BRUXELLES
 GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

SoLIA WAT IS HET?

Er is een nieuw Source asbl-team opgericht om de huisvestingscrisis aan te pakken, die een directe impact heeft op de meest kwetsbare bevolkingsgroepen.

INFOPUNT BEHUUZING ZOEKEN
 ONTWIKKELING TOOLS
 ADMINISTRatieve BEGELEIDING
 ACTIVATIE VAN RECHTEN
 JURIDISCH ADVIES
 BEMIDDELING
 TRAINING
 ONDERSTEUNING PSYCHOSOCIAAL
 VERSCHAFFING VAN ACCOMMODATIE
 NETWERKEN

Anna et Shévi
 L'équipe AIPL / team AIPL
 anna.e@sourceasbl.be
 shevivia.m@sourceasbl.be

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE BRUXELLES
 GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Aperçu du jeu Budgetise-toit



REVENUS CPAS STATUT CHEF de FAMILLE +1800€	REVENUS CPAS STATUT ISOLE +1300€	REVENUS CPAS STATUT ISOLE +1300€	REVENUS VIERGE NOIR +1400€	REVENUS VIERGE NOIR +1400€
REVENUS CPAS STATUT CHEF de FAMILLE +1800€	REVENUS chômage +1500€	REVENUS chômage +1500€	REVENUS TRAVAILLEUSE +2100€	REVENUS travailleuse +2100€
REVENUS travailleuse +2500€	REVENUS travailleuse +2500€	REVENUS Mutuelle +1300€	REVENUS Mutuelle +1300€	REVENUS Pension +1300€
REVENUS Pension +1300€	FORMATION +256€	FORMATION +256€	FORMATION +256€	FORMATION +256€
Dettes à rembourser -50€	Dettes à rembourser -50€	Dettes à rembourser -50€	Dettes à rembourser -100€	Dettes à rembourser -100€
Dettes à rembourser -100€	Dettes à rembourser -100€	Dettes à rembourser -200€	Dettes à rembourser -200€	Dettes à rembourser -200€
Dettes à rembourser -300€	Dettes à rembourser -300€	Dettes à rembourser -300€	Dettes à rembourser -300€	Dettes à rembourser -300€
Dettes à rembourser -400€	Dettes à rembourser -400€	Dettes à rembourser -400€	Dettes à rembourser -400€	Dettes à rembourser -400€



Fiche visite Logement *Solia*



Adresse du logement :

Les questions	Réponse	Commentaire
Charges individuelles ou communes ?		
Les charges font partie du loyer ou sont elles séparées ?		
Type de chauffage, gaz ou électricité, mazout ?		
Etat des tuyaux ? Pression dans les tuyauteries ? Fuite d'eau ? Calcaire ?		Ouvrir tous les robinets pour vérifier le débit d'eau.
Propreté des toilettes ?		Tirer la chasse
Qui entretient la chaudière ? La dernière fois que ça a été fait ?		Doit demander un papier qui le prouve.
Ventilation salle de bain en ordre ?		
Vérifier les traces d'humidité sur les murs - champ		
Entrée pour une machine à laver et/un lave vaisselle ?		
Meublé ?		



1



Fiche visite Logement *Solia*

Double vitrage, ou simple ?		
Etat des fenêtres ?		Ouvrir et fermer toutes les fenêtres pour vérifier l'état des châssis.
Isolation PEB ?		Le a propriétaire est dans l'obligation de donner le PEB avec le contrat de bail.
Etat des armoires ?		Ouvrir et fermer toutes les armoires et constater leur état.
Prises électriques aux normes ?		
Branchage internet ? L'installation de la fibre possible ?		
Mon gsm capte t'il bien le réseau mobil ici ?		Faire le tour des pièces avec son gsm.
Insonorisation de l'espace ?		Parler fort dans le couloir pour tester le passage du bruit
La sonnette fonctionne t'elle ?		



2



Fiche visite Logement *Solia*

La boîte aux lettres est-elle sécurisée ?		
Des renseignements sur les voisins ?		
Qu'est-ce qui tient à cœur au propriétaire ?		
Peut-on repeindre ? Y a t'il des codes couleurs préférés ?		
Quel est le moyen de communication préféré du/de la propriétaire ?		
Qui joint-on en cas de problème ?		
L'état des lieux à l'amiable ou avec un.e expert.e ?		
Si immeuble : charge commune à l'immeuble ?		
Si jardin : entretien à la charge de qui ?		



3

Fiche visite Logement *SoLIA*

Commentaires divers, à faire, à vérifier, ...



4

2- Divers

Aperçu du jeu Budgétise-toit

GOB/SPRB - Intern/Interne

GOB/SPRB - Intern/Interne

BRUSSEL HUISVESTING BRUXELLES LOGEMENT

GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Source: FR

Rapport d'activités 2025 SRCE

Chiffres clés

Rap001

1. Généralités

Missions

- Axe 1 →
- Axe 2 →
- Axe 3 →

Missions et/ou objectifs repris dans les statuts →

Public cible →

Zone géographique (ville, commune ou région) couverte par l'association

- En région Bruxelles-Capitale →
- Hors région Bruxelles-Capitale →

Sources de financement →

Gouvernance →

Rap002

Formations suivies par les employés AIPL →

Personnel AIPL (sous contrat et bénévoles) →

Rap003

Partenariat (conventionné ou non) →

Rap004

2. Demandes

Type de demande →

Rap005

3. Activités

3.1. Intervention (accompagnement) individuelle

Permanences/entretiens en interventions individuelles ponctuelles →

3.2. Accompagnement social

Accompagnement social individuel: (inscription dans des services logement, introduction de demandes d'allocation) →

Accompagnement social collectif: (réunions des locataires, médiation de groupes, ...) →

Accompagnement social communautaire: (accompagnement de groupes pour projet intergénérationnel ou solidaire) →

Offre d'hébergement →

Rap006

Rénovation/entretien de bâtiments →

Rap007

Aide au déménagement →

Groupe d'épargne collective →

Autre type d'outil →

Logements inoccupés →

Rap008

3.3. Actions collectives

Actions →

Rap009

Support de communication →

Rap010

4. Annexe libre (facultative)

Rap011

5. Données générées

1. Généralités

Missions

Axe 1

- l'accompagnement psychosocial de première ligne qui se définit par l'accompagnement administratif, technique ou juridique visant à l'amélioration des conditions de vie des personnes, des familles ou des groupes. Cet accompagnement peut regrouper différentes activités telles que, notamment:
 - l'accompagnement dans l'activation des droits des requérants et dans leurs démarches administratives pour le droit au logement;
 - l'accompagnement actif dans la recherche d'un logement sur le marché local;
 - les missions d'intermédiation entre les candidats locataires et les propriétaires, de même qu'entre les locataires et les propriétaires;
 - l'accompagnement en médiation et l'assistance juridique;
 - l'accompagnement des ménages qui envisagent un projet acquisitif;
 - l'aide, sur demande des occupants précaires et à leur profit, à l'amélioration de la qualité de leur logement, de son accessibilité financière ou de son adaptation au handicap.

Axe 2

- l'information générale, la formation, la représentation des publics et la défense d'intérêts en matière de logement qui vise:
 - les formations et démarches individuelles et/ou collectives, organisation d'entretiens et de permanences afin de diffuser l'information générale sur l'insertion au logement;
 - la défense d'intérêts, la représentation de publics spécifiques et les plaidoyers relatifs au droit au logement;
 - le développement de projets et d'outils spécifiques en matière de logement au profit de personnes en difficulté afin d'accéder à un logement de qualité à prix abordable;
 - le développement d'actions de promotion au droit au logement. En ce compris, la collecte, la rédaction et la communication d'analyses, le soutien, l'accompagnement et la mise en réseau de personnes morales ou physiques développant des actions en faveur du droit au logement;
 - le développement d'actions de communication médiatique;
 - le réseautage et les rencontres intersectorielles.

Axe 3

- la mise à disposition de logements et d'hébergements qui vise:
 - la mise à disposition directe par le biais d'un parc immobilier propre ou indirecte par le biais de conventions avec divers organismes;
 - la création et promotion de logements solidaires/intergénérationnels

Missions et/ou objectifs repris dans les statuts

l'association a pour but d'accueillir, d'héberger et de fournir l'aide psycho-sociale adaptée aux personnes, aux couples et aux familles en état de besoin, avec le souci fondamental de leur épanouissement personnel.

Public cible

Zone géographique (ville, commune ou région) couverte par l'association

En région Bruxelles-Capitale

Commune	Quartier	Nombre
Non		
Non	Auderghem	
Non	Birch/Don-Sainte-Église	
Oui	Bruxelles	cf 1 Annexes
Non	Châteaufort	
Non	Evere	
Non	Haren	
Non	Jette	
Non	Saint-Josse-ten-Noode	
Non	Saint-Pierre	
Non	Saint-Gilles	
Non	Schaerbeek	
Non	Sint-Jans	
Non	Waterloovenbos	
Non	Woluwe	
Non	Woluwe-Saint-Lambert	
Non	Woluwe-Saint-Pierre	

Hors région Bruxelles-Capitale

Oui

Actif ou ? Carpentier Baro; Veeweyde - Aurore

Sources de financement

Montant du subsidie AIPL

Montant total des subsidies

Gouvernance

Année de création de l'association

Année de l'implémentation de l'association en RBC

Année de l'implémentation de l'association hors RBC

Année de l'agrement officiel en RBC

Année de l'agrement officiel hors RBC

Nombre d'assemblées générales ayant eu lieu durant l'année subsidée

Nombre de conseils d'administration ayant eu lieu durant l'année subsidée

Nombre de membres du conseil d'administration (Choisir 'L' pour fournir une liste)

6

Comité de direction

1. Généralités

Formations suivies par les employés AIPL

Nombre de formations

Personnel AIPL (sous contrat et bénévoles)

Nombre de personnes employées pour l'exécution par le logement

Noms	Prénoms	Statut	Fonction	Temps (N) d'occupation

1. Généralités

Partenariat (conventionné ou non)

Nombre de partenariats (Choisir 'L' pour fournir une liste)

Parti	Parti-Home	Convention	Date	Objet
Parti	Parti-Home	Oui	7/3/2021	Convention accompagnement Part-Hébergement

2. Demandes

Type de demande (demande initiale)

3. Activités

Les associations définissent les actions/activités prises afin de pallier aux demandes ci-dessus.

3.1. Intervention (accompagnement) individuelle

Premier accueil et réorientation - Conseils juridiques - Informations individualisées par téléphone, par mail ou en permanences.

Permanences/entretiens en interventions individuelles ponctuelles

3.2. Accompagnement social

Travail social individuel - Travail social collectif - Travail social communautaire

Pour chaque méthodologie les associations indiquent les activités et/ou projets développés.

On y retrouvera par exemple, les permanences sociales, les visites à domicile, les groupes d'épargne collective, les projets d'hébergements ou d'occupations, les projets/activités de recherche-active de logement, l'accompagnement social des ménages relégués en AIS, les projets de rénovations, l'entretien des logements, l'aide au déménagement, ...

Accompagnement social individuel: (inscription dans des services logement), introduction de demandes d'allocation logement, défense en justice, visite de logement, ...

Accompagnement social collectif: (réunions des locataires, médiation de groupes, ...)

Accompagnement social communautaire: (accompagnement de groupes pour projet intergénérationnel ou solidaire, co-gestion d'une maison communautaire, ...)

Offre d'hébergement

Rénovation/entretien de bâtiments

3. Activités

Les associations définissent les actions/activités prises afin de pallier aux demandes ci-dessus.

3.2. Accompagnement social

Travail social individuel - Travail social collectif - Travail social communautaire

Pour chaque méthodologie les associations indiquent les activités et/ou projets développés.

On y retrouvera par exemple, les permanences sociales, les visites à domicile, les groupes d'épargne collective, les projets d'hébergements ou d'occupations, les projets/activités de recherche-active de logement, l'accompagnement social des ménages relégués en AIS, les projets de rénovations, l'entretien des logements, l'aide au déménagement, ...

Aide au déménagement

Groupe d'épargne collective

Nombre de groupes

Autre type d'outil

Nombre

Logements inoccupés

3. Activités

Les associations définissent les actions/activités prises afin de pallier aux demandes ci-dessus.

3.3. Actions collectives

Actions

Nombre d'actions Choisir 'L' pour fournir une liste

3. Activités

3.3. Actions collectives

Support de communication	
Site internet	<input type="checkbox"/>
Réseaux sociaux	<input type="checkbox"/>
Newsletters/périodiques/ journaux	<input type="checkbox"/>
Supports didactiques	<input type="checkbox"/>
Publications / d'ouvrages / études	<input type="checkbox"/>
Campagnes promotionnelles et de sensibilisation éventuelles menées au cours de l'exercice	

4. Annexe libre (facultative)

Cette partie a pour but d'établir un lien plus personnel et concret entre les pouvoirs publics et l'association.
 Cet addendum peut prendre la forme d'explications, de photos, de cas concrets, de doléances ...
 Nombre de pièces jointes

5. Données genrées

	% Femmes	% Hommes	% X
Conseil d'administration			
Personnel travaillant pour l'insertion par le logement			
Personnes reçues ou aidées en intervention individuelle			
Personnes reçues ou aidées en intervention sociale			
Offre d'hébergement			
Entretien/rénovation			
Aide au déménagement			

Rap001
 Membres du conseil d'administration

Comité de direction

Nom	Prénom
Column1	Column2

Fonction	Nom
Column3	Column1

Rap003
 Partenariat (conventionné ou non)

Nom	Convention
Column1	Column2

Rap005
 Offre d'hébergement

Types d'hébergements	Public cible	Code postal	Commune	Rue	N° Maison	Boîte	Type de logement	Partenariat	Nom	Logement géré par un tiers	
Column1	Column2	Column3	Column4	Column5	Column6	Column7	Column8	Oui/Non	Column10	Oui/Non	Type
Column9	Column11	Column12									

		Rap006 Rénovation/entretien de bâtiments									
Montant des travaux de rénovation effectués et/ou achat de mobilier	Montant estimé du coût de l'hébergement (charges + loyer)	Réno/Entr.	Type de rénovation	Code postal	Commune	Rue	N° Maison	Boîte	Logement appartenant à un tiers	Type	Nom
Column14	Column15	Column1	Column2	Column3	Column4	Column5	Column6	Column7	Column8	Column9	Column10

		Rap008 Offre d'hébergement
Montant imparti à l'insertion par le logement pour cette rénovation	Expliquer brièvement les mission des personnes employées par l'IL dans la rénovation du bâtiment	Type d'action
Column11	Column12	Column1

Canaux de réseaux									Nombre de participants		Rôle tenu
Public cible	sociaux	Facebook	Twitter	Instagram	Autres	Date	Lieu		Bref résumé de la thématique		Column12
Column2	Column3	Column4	Column5	Column6	Column7	Column8	Column9	Column10	Column11		

La convention signée avec Bruss'help dans le cadre de l'article 36bis

Convention-type de collaboration SISP - Organismes- ARTICLE 36 bis
(doit être utilisée pour les conventions entrant en vigueur à partir de l'exercice 2025)

ENTRE LA SOCIETE société immobilière de service public (en abrégé SISP), dont le siège est établi à ci-après dénommée « la SISP »;

ici représentée par (fonction) et (fonction) en vertu des statuts de la société/d'une décision prise par l'organe de gestion compétant de la SISP en date du (biffer la mention inutile)

ET L'ASBL dont le siège est établi à ci-après dénommée « l'acteur social »;

ici représentée par (fonction) et (fonction) en vertu des statuts de l'acteur social/d'une décision prise par l'organe de gestion compétent de l'acteur social en date du (biffer la mention inutile)

CONVENTION-TYPE DE COLLABORATION SISP – ORGANISMES
ARTICLE 36 BIS – PAGE 1

Considérant que l'article 36 bis de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 septembre 1996 organisant la location des habitations gérées par la Société du Logement de la Région bruxelloise ou par les sociétés immobilières de service public impose aux SISP de conclure une ou plusieurs conventions d'attributions prioritaires de logements, portant sur « 6 % minimum du total des attributions de l'année précédente, avec un ou des organismes bruxellois agréés conformément aux art. 28 et suivants de l'Ordonnance du 14 juin 2018 relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri, aux art. 3 et suivants du décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil, et au décret du 8 mai 2009 relatif à l'aide sociale générale, sous réserve que ces organismes garantissent l'accompagnement des personnes relogées ».

Clause à mettre uniquement pour les conventions relatives aux années 2025 et 2026 : Considérant qu'il existe au niveau du pourcentage minimum sur lequel doivent porter les conventions d'attributions prioritaires, une disposition transitoire dans la réglementation pour les années 2025 et 2026, à savoir respectivement 3% minimum du total des attributions de 2024 et 4, 5% minimum du total des attributions de 2025 ;

Vu la convention-cadre conclue en date du entre la SLRB, les SISP et Bruss'help ;

Considérant que l'acteur social est un organisme agréé soit :

- conformément aux art. 28 et suivants de l'Ordonnance du 14 juin 2018 relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri,
- conformément aux art. 3 et suivants du décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil
- conformément au décret du 8 mai 2009 relatif à l'aide sociale générale

et qu'il a pour mission de (objet repris dans les statuts) :

Considérant que le § 5 de l'article 36 bis prévoit que : « Par dérogation au § 2, les conventions portant sur l'année de l'entrée en vigueur du présent article peuvent être introduites à tout moment » ;

Considérant dès lors que les conventions portant sur l'année 2025 peuvent être introduites auprès de la SLRB, pour approbation, à tout moment de l'année 2025 ;

CONVENTION-TYPE DE COLLABORATION SISP – ORGANISMES
ARTICLE 36 BIS – PAGE 2

Considérant qu'en date du, la SISP a décidé de procéder à la conclusion de la présente convention avec l'acteur social ;

Considérant qu'en date du, l'acteur social a décidé de procéder à la conclusion de la présente convention avec la SISP ;

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Objet et durée de la convention

La SISP et l'acteur social concluent, en application de l'article 36 bis de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 septembre 1996 une convention d'attribution prioritaire de logements pour une durée de (à compléter : 1 maximum 3 ans) débutant le 1^{er} janvier (pour les conventions 2025, la date du 1^{er} janvier peut être adaptée en fonction du moment de conclusion) et se terminant de plein droit le 31 décembre.....

Clause à mettre pour les conventions entrant en vigueur courant 2025 :

un minimum de 3 % des attributions de 2024 doit être atteint en 2025 toutes conventions confondues.

Clause à rajouter pour les conventions entrant en vigueur courant 2025 pour une durée de 2 ou 3 ans expirant respectivement le 31 décembre 2026 ou le 31 décembre 2027 :

un minimum de 4,5 % des attributions de 2025 doit être atteint en 2026 toutes conventions confondues. Un minimum de 6 % des attributions de 2026 doit être atteint en 2027 toutes conventions confondues.

Clause à mettre à partir du 1^{er} janvier 2027 : Un minimum de 6 % des attributions de doit être atteint annuellement..... toutes conventions confondues.

En tout état de cause, la présente convention portera sur minimum 1 logement par année d'application de la présente convention.

Le nombre total estimé de logements à attribuer pour l'année..... (mettre l'année concernée – si la convention est conclue pour 2 ou 3 ans, mettre une phrase par année d'application) sera déterminé par la SISP au plus tard le et communiqué sans délai à l'acteur social et au délégué social.

CONVENTION-TYPE DE COLLABORATION SISP – ORGANISMES
ARTICLE 36 BIS – PAGE 3

Article 2 – Champ d'application

La présente convention s'applique à l'ensemble du patrimoine de la SISP et, le cas échéant, à l'exclusion possible des logements de type chambres en fonction des contraintes connues de la SISP. La SISP en informera l'acteur social.

Si ces contraintes évoluaient en cours d'année, la SISP s'engage à en informer directement l'acteur social et le délégué social.

Article 3 – Obligations de la SISP

La SISP s'engage à :

- contrôler si le candidat proposé par l'acteur social pour l'obtention d'un logement social est inscrit comme candidat-locataire pour l'obtention d'un logement social. Si le candidat proposé n'est pas encore inscrit comme candidat-locataire, il devra être procédé, par les soins de l'acteur social ou du candidat proposé, à son inscription ;
- vérifier que le candidat proposé par l'acteur social satisfait à toutes les obligations relatives à la législation régissant le logement social en Région de Bruxelles-Capitale ;
- soumettre, dans le cadre de la procédure dérogatoire en application de l'article 36 bis de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, la proposition d'attribution de logement au contrôle a priori du délégué social ;
- Accepter le contrôle a posteriori du délégué social par rapport à la bonne exécution de la convention. Le délégué intègre dans son rapport semestriel un chapitre concernant l'application de la convention par la société et notamment l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs.

Article 4 – Obligations de l'acteur social

L'acteur social s'engage à :

- présenter des candidats qui tombent sous le champ d'application de l'article 36 bis de l'AGRBC du 26 septembre 1996 ;
- informer la SISP de ses contraintes par rapport à la présentation des candidats en fonction de son public cible et de toutes modifications de celles-ci en cours de convention ;
- ne sélectionner que des candidats qui sont accompagnés par l'un des services de l'acteur social – signataire de la présente convention - depuis une durée minimale de 3 mois.

CONVENTION-TYPE DE COLLABORATION SISP – ORGANISMES
ARTICLE 36 BIS – PAGE 4

présenter des candidats qui auront occupé pendant une durée de un logement mis à disposition de l'acteur social par la SISP et qui auront fait l'objet d'une évaluation positive réalisée par l'acteur social ;

Remarque : ce tiret n'est à insérer que pour les SISP qui avaient ou ont conclu une convention de mise à disposition d'un ou plusieurs logements avec l'acteur social signataire de la présente convention avec un engagement en cas d'évaluation positive de l'occupation d'attribuer un logement social à l'occupant sur base d'un dispositif d'attribution prioritaire.

- ne sélectionner que des candidats pour lesquels il estime qu'une installation en logement social est un élément favorable à l'évolution de leur situation, compte tenu du travail d'accompagnement réalisé
- fournir, pour chaque candidat qu'il propose, un rapport social :
 - attestant, dans le respect des dispositions relatives à la protection de la vie privée, que le candidat entre dans la catégorie des bénéficiaires visés par l'article 36 bis de l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 septembre 1996 ;
 - explicitant, dans le respect des mêmes dispositions relatives à la vie privée, le travail d'accompagnement qui a été réalisé ;
- maintenir un suivi psychosocial en faveur des candidats auxquels un logement a été attribué et qui ont marqué leur accord sur celui-ci. Dans le cas où l'acteur social -signataire de la présente convention- confiera sous sa responsabilité le suivi à un autre organisme, l'acteur social devra conclure une convention avec cet organisme reprenant les obligations issues de la présente convention mises à charge de l'acteur social. L'acteur social communiquera la convention conclue à la SISP et toutes modifications de celle-ci ;
- informer la SISP de la mise en place effective de ce suivi. Celui-ci sera d'une durée de mois renouvelable maximum fois ; (la durée de celui-ci est de minimum 3, 6 ou 12 mois en fonction du public visé.)
Le suivi consiste en :
.....
(décrire ici les modalités du suivi) En cas de difficultés constatées avec le locataire qui menacerait son maintien dans le logement, la SISP pourra solliciter une intervention de l'acteur social durant l'ensemble de la convention signée entre la SISP et l'acteur social. Celui-ci sera tenu de répondre à cette demande d'intervention afin de tenter d'apporter des solutions aux difficultés rencontrées."
- informer la SISP de l'arrêt du suivi pour que le cas échéant, les services sociaux de celle-ci puissent prendre le relais.

CONVENTION-TYPE DE COLLABORATION SISP – ORGANISMES
ARTICLE 36 BIS – PAGE 5

Article 5 – Obligations d'information

La SISP et l'acteur social s'engagent à fournir aux bénéficiaires des logements visés par la présente convention – au moment de l'attribution – toutes les informations qui leur permettent de prendre contact avec les réseaux locaux de suivi dans la mesure où ceux-ci existent.

Article 6 – Réglementation applicable

§1^{er} – La présente convention est appliquée dans le respect des dispositions de la convention-cadre conclue entre la SLRB, les SISP et Bruss'help qui est annexée à la présente convention. Toute modification de cette convention-cadre sera transmise par la SISP à l'acteur social.

§ 2 - Les règles applicables au secteur du logement social sont applicables aux attributions visées par la présente convention.

Article 7 – Contacts des parties

Pour toute question relative à la bonne exécution de la présente convention, la SISP peut s'adresser à la personne suivante :

Madame/Monsieur

Par courriel à ou par téléphone au

Pour toute question relative à la bonne exécution de la présente convention, l'acteur social peut s'adresser à la personne suivante :

Madame/Monsieur

Par courriel à ou par téléphone au

La SISP et l'acteur social s'engagent à informer sans délai son co-contractant de toute modification des données de contact reprises au présent article.

Article 8 - RGPD

Afin de répondre au Règlement Général sur la Protection des Données, les parties signataires s'engagent à prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer le traitement et la sécurité des données à caractère personnel.

CONVENTION-TYPE DE COLLABORATION SISP – ORGANISMES
ARTICLE 36 BIS – PAGE 6

Article 9- Fin anticipée de la convention

La SISP ou l'acteur social peut mettre fin à la présente convention de manière expresse avec effet au 31 décembre de chaque année. Dans ce cas, un préavis doit être envoyé par lettre recommandée ou par tout autre moyen conférant date certaine au plus tard le 30 juin de l'année concernée.

Article 10 – Approbation par la SLRB

La présente convention sort ses effets dès qu'elle est approuvée par la SLRB.

A cet effet, la SISP doit, au plus tard le 30 septembre de l'année précédant la première année d'application de la présente convention, transmettre celle-ci à la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale. La tacite reconduction de la présente convention est exclue.

La SISP reconnaît qu'elle a pris connaissance du contenu de l'article 36 bis, §2 de l'AGRBC du 26 septembre 1996 et donc de ses autres obligations vis-à-vis de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de transmission annuelle de documents et d'informations relatifs aux conventions conclues en application de l'article 36 bis du même arrêté.

Article 11 – Sort de la convention conclue entre les parties dans le cadre de l'article 37 de l'AGRBC du 26 septembre 1996

Les parties mettent fin de commun accord avec effet au à la convention conclue pour l'année 2025/ pour les années 2025 à 2027 entre elles conformément à l'article 37 de l'AGRBC du 26 septembre 1996 en date du ayant fait l'objet d'une approbation par la SLRB en date du et portant sur le même objet que la présente convention.

Remarque : cet article n'est à insérer que pour les SISP qui avaient conclu une convention en application de l'article 37 de l'AGRBC du 26 septembre 1996 comprenant un partenariat avec l'acteur social signataire de la présente convention.

CONVENTION-TYPE DE COLLABORATION SISP – ORGANISMES
ARTICLE 36 BIS – PAGE 7

Fait à Bruxelles, le

En 2 exemplaires. Chacune des parties reconnaît avoir reçu le sien.

Pour la SISP,

.....
.....

Pour l'acteur social,

.....
.....

CONVENTION-TYPE DE COLLABORATION SISP – ORGANISMES
ARTICLE 36 BIS – PAGE 8



Source^{asbl}

SITE INTERNET

www.sourcesasbl.be

ADRESSE

Rue de la Senne 78,
1000 Bruxelles

CONTACT

Tel : 02/512 71 75

email : info@sourcesasbl.be
